



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(43^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 26 octobre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4167).

Agriculture et forêt - B.A.P.S.A.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'agriculture et la forêt.

M. Alain Brune, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'agriculture et la forêt.

M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture et la forêt.

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le B.A.P.S.A.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le B.A.P.S.A.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

Suspension et reprise de la séance (p. 4180)

MM. Pierre Goldberg,
Ambroise Guellec,
Paul Chollet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4184).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

AGRICULTURE ET FORÊT, B.A.P.S.A.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture et la forêt.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, mes chers collègues, le budget de l'agriculture pour 1990 s'inscrit dans une politique à long terme qui a pour ambition la pleine intégration des agriculteurs dans la société française.

Il met en œuvre un ensemble de dispositions législatives adoptées depuis 1981 : le statut de l'exploitation familiale agricole à responsabilité limitée, les offices par produit, la retraite à soixante ans, l'enseignement agricole ou la réforme des cotisations sociales. Il entend préparer l'agriculture française aux nouvelles échéances européennes.

L'un des objectifs majeurs du Gouvernement et de sa majorité parlementaire est de consolider les exploitations familiales à taille moyenne en modernisant leur statut.

Deuxième exportateur mondial de produits agricoles, la France doit défendre sa place sur les marchés mondiaux, tout en préservant son mode de production. Le succès dépend de sa capacité à surmonter la relative faiblesse du secteur des industries agricoles et alimentaires. La réussite d'une telle ambition exige un effort soutenu de l'Etat pour la formation des hommes, la recherche et le développement des technologies nouvelles. Telles sont les priorités dans le budget de la nation. Telles sont les priorités dans le budget de l'agriculture.

La réussite dépend aussi de la qualité du dialogue social. La solidarité concerne le monde agricole, au même titre que le reste de la société. A cet égard, la réflexion sur la fiscalité touchant les exploitations agricoles doit être poursuivie. Je suis pour ma part favorable à la mise en œuvre d'un système de prélèvements assis sur une connaissance exacte des données économiques individuelles.

La réflexion sur la modernisation de l'impôt touchant le foncier non bâti doit également être poursuivie.

M. Pierre Métais. C'est urgent !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il faut en effet distinguer entre la propriété, qui doit être imposée en fonction de sa valeur marchande, et l'outil de travail, qui doit relever du régime de la valeur ajoutée. Nous sommes pleinement d'accord pour aller dans cette voie. Encore faudrait-il que le monde agricole le soit aussi. Le débat est engagé.

De même mérite d'être approfondie la proposition d'une déduction pour investissement et risque climatique.

Ces considérations générales montrent une fois encore l'inadaptation du discours libéral à la gestion des réalités agricoles. Seul l'Etat, en liaison avec les producteurs, peut assurer la défense de l'agriculture française sur la scène internationale, l'aider à surmonter ses handicaps naturels et assurer le nécessaire équilibre social au sein du monde agricole. Son intervention est essentielle pour assurer un aménagement de l'ensemble du territoire national.

Le projet de budget qui nous est soumis prend en compte de manière parfaitement explicite l'environnement de l'activité agricole. Je m'en réjouis.

Il est vrai que l'agriculteur, qui fut longtemps le jardinier de notre cadre de vie, s'est souvent transformé en pollueur. Il faut l'aider à rétablir les équilibres anciens. Il faut favoriser la mise en œuvre d'une productivité mieux raisonnée, mieux maîtrisée.

C'est la raison pour laquelle la commission des finances vous propose un nouvel article budgétaire permettant à la Communauté européenne et à la France de soutenir une politique d'aide aux agriculteurs qui s'engagent à protéger l'environnement. Je vous soumettrai une observation en ce sens, au terme de nos débats.

Telles sont, mes chers collègues, les lignes directrices d'une politique agricole dont le budget de l'agriculture est l'instrument principal.

Il doit être examiné en fonction d'une triple exigence : le renforcement de la compétitivité, l'aménagement de l'espace rural et l'exigence de la solidarité.

Le projet de budget s'élève à 37,5 milliards de francs. Il est en augmentation de 3,5 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1989. Les dépenses ordinaires progressent de 3,8 p. 100. Les dépenses en capital augmentent de 0,9 p. 100 en crédits de paiement et de 2,8 p. 100 en autorisations de programme.

Je le rappelle, il n'est qu'une partie de l'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture, qui s'élèvent à 135,5 milliards de francs.

Mes chers collègues, une agriculture plus compétitive nécessite des exploitants mieux formés. L'enseignement est l'avenir de l'homme et de la femme, en agriculture comme ailleurs. Depuis Jules Ferry, les esprits éclairés en sont persuadés. Cette vérité a mis longtemps à percer le réseau défensif de certains intérêts dans le monde agricole.

Il me plaît de souligner que l'enseignement pour les agriculteurs n'est plus considéré comme un enseignement à part et de moindre valeur. Dans le budget de la nation, il est traité à l'égal du budget de l'éducation nationale. Je m'en félicite.

Les crédits consacrés à l'enseignement augmentent de 12,5 p. 100. Sont créés 222 emplois, et 435 postes sont transformés pour répondre à l'accroissement des effectifs et à l'élévation du niveau des qualifications.

Dans le cadre de la loi d'orientation sur l'éducation, de nombreuses mesures statutaires et indemnitaires ont été prises, d'un coût global de 84,6 millions de francs.

Ces dispositions répondent pleinement à la mise en œuvre des lois d'orientation de 1984.

Enfin, toujours dans ce projet de budget, les dotations à la recherche s'élèvent à 67,6 millions de francs, soit une croissance en crédits de paiement de 17 p. 100 en un an.

Ainsi l'éducation, la formation et la recherche sont-elles bien les priorités des priorités voulues et annoncées par le Gouvernement et par sa majorité.

Mon jugement sera plus réservé à propos des actions menées en faveur de la valorisation de la production agricole.

La dotation consacrée aux offices va diminuer de 3,5 p. 100. Certes, cette régression est imputable au recul des dépenses liées à la réglementation communautaire. Mais je crains que le relâchement de notre effort dans le domaine de l'organisation et du soutien des marchés ne soit préjudiciable à notre agriculture.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous exposiez vos objectifs en ces domaines et que vous répondiez à nos interrogations. Vous avez déclaré que vous entendiez mettre à profit la présidence française de la C.E.E. pour stabiliser les réformes communautaires. Nous souhaiterions, en particulier, faire le point avec vous sur les aménagements nécessaires des quotas laitiers.

Après avoir observé qu'un effort significatif est engagé en faveur de la qualité alimentaire et de la protection sanitaire, j'en viens à quelques considérations générales sur l'espace. Le 1^{er} juin dernier, monsieur le ministre, je vous interrogeais ici même en ces termes : « Sommes-nous menacés, par la désertification des campagnes ? La lépre de la ronce et de la renouée défigure-t-elle notre beau pays ? » Vous m'avez alors répondu que le péril n'était pas à notre porte.

J'observe cependant que le tiers du territoire national vient d'être classé par la commission de Bruxelles comme « zone rurale fragile ».

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. D'ici à 1995, je le rappelle, 50 p. 100 des chefs d'exploitation prendront leur retraite.

Les crédits consacrés aux zones difficiles s'élèvent à 830 millions de francs pour l'Etat et à 420 millions de francs pour les collectivités locales. Ces mesures doivent être complétées dans le cadre d'une véritable politique de l'aménagement rural. Un crédit de 211 400 000 francs est prévu pour le gel des terres.

Mais les crédits apportés par le F.I.D.A.R. et par le FRILE sont nettement insuffisants. J'espère que le débat budgétaire permettra leur augmentation.

M. Pierre Métais. Très bien !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Je souligne avec satisfaction la progression de 14,8 p. 100 des crédits destinés à l'installation des jeunes, ce qui devrait entraîner une progression de 10 p. 100 du taux maximal de la D.J.A. Les S.A.F.E.R. voient leur subvention de fonctionnement augmenter de 21,4 p. 100. Je me réjouis enfin de notre décision, dans la première partie de la loi de finances, concernant la taxe sur le mètre cube d'eau affectée au F.N.D.A.E.

M. Alain Bonnat. Très bien !

M. Pierre Micaux. C'est insuffisant !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. La commission des finances avait souhaité une augmentation de 2 centimes au mètre cube. En première lecture, un seul centime a été retenu, je le regrette. J'espère que, dans sa sagesse, le Gouvernement acceptera les deux centimes que la majorité parlementaire unanime, j'en suis sûr, approuvera.

M. Pierre Micaux. Et l'opposition aussi !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vous feriez partie de l'unanimité, pour une fois, monsieur Micaux ? Je m'en réjouirais ! (Sourires.)

La forêt n'est pas oubliée. Dans ce fascicule budgétaire, les aides de l'Etat pour son entretien augmentent de 10,6 p. 100 et les aides à l'industrie du bois progressent de 27 p. 100.

Cette année aura eu, mes chers collègues, un aspect surréaliste : jamais autant d'agriculteurs n'auront subi autant de difficultés, dues à la plus grande sécheresse que notre pays ait connue depuis plus de soixante ans. Et pourtant, le revenu agricole sera vraisemblablement positif. Il convient de gérer cette situation avec équité et diplomatie et d'éviter les erreurs grossières de l'impôt sécheresse de 1976. La solidarité n'est pas la mendicité.

Les crédits pour les agriculteurs en difficulté passent de 300 à 500 millions de francs. La somme n'est pas négligeable. Elle est encore insuffisante.

A ce jour, 580 millions de francs ont été dégagés pour l'indemnisation sécheresse. Le complément nécessaire, qui atteindra des sommes très importantes, sera financé dans le collectif.

Notre assemblée vous demande, monsieur le ministre, de nous donner toutes les informations nécessaires sur les montants et sur les procédures.

Nous comptons sur votre vigilance pour que l'argent public réponde exclusivement à des besoins justifiés et ne s'égare pas en des lieux où il ne doit pas aller.

La subvention du budget de l'agriculture au B.A.P.S.A. progresse de 6,8 p. 100. Elle est supérieure à la progression moyenne de la cotisation demandée aux agriculteurs.

Il n'en demeure pas moins vrai que ceux-ci devront supporter des charges qui, pour certains, deviennent inacceptables. Dans un certain nombre de cas, la progression pourrait atteindre 10 p. 100. Cela n'est pas concevable. Un effort supplémentaire doit être fait. Nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous répondiez sur ce point à l'attente de la majorité parlementaire et de la grande majorité des agriculteurs, notamment des éleveurs. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialistes et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Enfin, pour permettre le maintien de la couverture sociale des agriculteurs déçus de leurs droits à prestation, 100 millions de francs de crédits supplémentaires sont mis à la disposition des organismes assureurs Amexa des départements.

Je veux, en conclusion, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, appeler l'attention sur deux difficultés révélées par le projet de budget :

Les crédits affectés aux industries agricoles et alimentaires diminuent de 4,7 p. 100.

M. Michel Lambert. Oui.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Je le regrette.

M. Michel Lambert. Nous aussi.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il ne suffit pas de produire, il faut vendre des produits contenant la plus grande valeur ajoutée possible. En ce domaine, notre retard est considérable, et l'apport de l'agriculture à l'équilibre de notre balance extérieure ne doit pas faire illusion.

La réduction des moyens mis par l'Etat ne va pas dans la bonne direction. La perspective de l'instauration du marché unique européen prévue pour la fin de 1992 et l'accroissement de la concurrence intracommunautaire devrait conduire les pouvoirs publics à renforcer leurs aides aux entreprises françaises.

Ma seconde remarque porte sur la réduction des personnels affectés aux services extérieurs. La décentralisation a donné des pouvoirs réels aux collectivités locales. Il serait parallèlement dangereux de trop réduire les moyens d'action et d'intervention de l'Etat dans les départements. Je crains que nous n'ayons atteint un seuil qu'il convient de ne pas dépasser.

Monsieur le ministre, la commission des finances a jugé favorablement votre projet de budget.

Il permet une gestion convenable du présent et, surtout, il prépare l'avenir.

Certes, il comporte des zones d'ombre. La situation économique générale est fragile. Elle nous interdit le rêve.

Votre projet de budget concilie le possible et le raisonnable. C'est pourquoi j'invite l'Assemblée à le voter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Brune, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'agriculture et la forêt.

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, le 19 octobre dernier, après avoir entendu la présentation de votre projet de budget pour 1990 et vos réponses à nos très nombreuses questions, au terme d'un débat fort pertinent, démontrant, s'il en était besoin, l'intérêt que portent les élus de la nation à l'agriculture, la commission de la production et des échanges a adopté les crédits de l'agriculture et de la forêt.

Mais avant l'examen du projet de budget lui-même, on permettra au rapporteur d'évoquer en préalable, d'une part, le problème de la sécheresse, d'autre part, les contraintes internationales et communautaires dans lesquelles s'insère votre action, que chacun sait ouverte mais aussi volontaire et déterminée, pour l'avenir de notre agriculture.

Si « gouverner c'est prévoir », comment prévoir cette catastrophe agricole de 1989 liée à l'absence tellement prolongée de pluie sur une grande partie de notre territoire ? Ne nous y trompons pas, 1989 aura certainement des conséquences plus graves que 1976 et peut être le révélateur d'une situation physique inquiétante de notre planète.

C'est pourquoi la réponse à l'angoisse de nombreux exploitants passe par des mesures liées à la situation personnelle de chaque agriculteur sinistré, fondées sur deux principes simples : la justice et la transparence, afin de ne pas retomber dans les erreurs de 1976.

A cette situation critique, vous avez répondu, monsieur le ministre, dès le 23 août dernier, par un premier train de mesures de 580 millions de francs et par la mise à disposition immédiate de 400 000 tonnes de céréales d'intervention à un prix adapté au caractère critique de la situation. Qu'en est-il du report d'annuités qui est prévu ?

L'analyse précise de ce phénomène qui perdure au moyen des photos prises par satellite doit permettre de dresser très prochainement un bilan précis et par département de ses conséquences. D'ores et déjà, il apparaît évident qu'un second train de mesures doit être lancé dans le cadre du projet de loi de finances rectificative, car je n'oublie pas que les effets de la sécheresse seront certainement le plus durement ressentis à la fin de cet hiver.

A cet aléa conjoncturel s'ajoutent des contraintes structurelles, celles de l'environnement international et communautaire.

Au sein des grands pays industrialisés, nous partageons avec les Etats-Unis une spécificité : nous sommes une grande puissance agricole. D'où l'importance pour notre économie des décisions du G.A.T.T.

Suite à l'échec de la réunion de Montréal en décembre 1988, les négociations du G.A.T.T. ont franchi une étape importante après la réunion à mi-parcours qui s'est tenue à Genève en avril dernier. Sans entrer dans les détails que vous trouverez dans mon rapport écrit, je me dois de souligner que les résultats de Genève constituent un compromis équilibré et surtout une base de discussion acceptable pour la suite des négociations, car ils préservent l'essentiel des grands principes de la P.A.C. et, surtout, n'hypothèquent pas l'avenir par des concessions dangereuses.

Certes, la C.E.E. comme les Etats-Unis doivent encore préciser leurs propositions. Certes, les relations conflictuelles concernant, par exemple, l'utilisation des hormones dans l'élevage ou le marché des oléagineux n'ont pas disparu. Certes, les négociations seront encore longues et difficiles. Mais il faut souligner avec force que la C.E.E. est restée solidaire et unie malgré les pressions de ses partenaires. Elle a su résister fermement aux exigences nord-américaines, montrant ainsi que la continuité de la P.A.C., la nécessité de l'intervention régulatrice de l'Etat et l'organisation volontariste des marchés restent les piliers de notre volonté commune face aux tenants de la dérégulation. La politique agricole commune, ouverte sur l'extérieur mais préservant ses mécanismes propres, est donc toujours indispensable à notre agriculture.

Aujourd'hui, un cadre de réformes se met en place pour son financement. Il s'est révélé efficace puisque les stocks communautaires se sont considérablement réduits. Certes, les contraintes ont été très fortes et très souvent douloureuses. Certes, les mesures d'accompagnement n'ont pas toujours été à la mesure de situations souvent difficiles. Mais il faut dire et répéter qu'en économie internationale ouverte, il n'existe pas d'autre système que la limitation de la production pour garantir les prix payés. Sinon, le mode de régulation spontanée du marché est la crise, c'est-à-dire l'alternance de périodes de surproduction et de sous-production sans mesures d'accompagnement pour les plus faibles, mais avec une baisse généralisée et importante des prix.

C'est pourquoi, conciliant le maintien d'une régulation publique avec l'ouverture sur le marché, la C.E.E. a poursuivi la réforme des organisations communes de marché. Fin septembre, le Conseil agricole a adopté le règlement ovin qui réalise l'unification du marché des viandes ovine et caprine, même s'il entraîne conjoncturellement des difficultés d'adaptation.

Le même Conseil a plafonné à 200 000 tonnes les quantités de viande bovine stockables à l'intervention, nonobstant un filet de sécurité en cas de situation tendue du marché.

Dans le secteur laitier, la réserve communautaire a été augmentée de 600 000 tonnes en janvier. Par ailleurs, pour la première fois, depuis cinq ans, aucune nouvelle diminution de la production de lait n'est prévue pour la campagne en cours. Enfin, à la demande de la France, un rapport de la Commission de l'agriculture propose d'allouer à tous les Etats membres une quantité supplémentaire de 1 p. 100 de leur référence.

Si, selon le souhait de notre commission, cette solution est retenue, comment et à qui, monsieur le ministre, destineriez-vous prioritairement ce 1 p. 100 ? Par ailleurs, peut-on espérer légitimement l'abolition définitive de la taxe de coresponsabilité laitière pour la prochaine campagne ?

Dans le même temps, la Commission a proposé une révision des règlements socioculturels introduisant de nouveaux outils de financement.

A condition de veiller très précisément à limiter les transferts de compétence à la Commission et d'obtenir une simplification des procédures d'instruction des dossiers, ces propositions paraissent globalement intéressantes. Mais sur ce point, et dans le cadre de la présidence française du Conseil des ministres de l'agriculture, quelles sont, monsieur le ministre, vos priorités ?

Enfin, un zonage supplémentaire de zones défavorisées est en fin de négociation européenne. Il intéresse environ 1,5 million d'hectares français. Peut-on, monsieur le ministre, être optimiste sur un résultat rapide et positif de ce zonage ?

Ainsi, au-delà des aléas climatiques, positifs pour quelques-uns, désastreux pour de nombreux autres, il est clair que notre agriculture est très dépendante des accords internationaux, d'une part, de l'évolution de la P.A.C., d'autre part. Cependant, s'il faut en permanence prévoir l'avenir, il n'est pas moins nécessaire d'organiser le présent et, dans cette perspective, votre projet de budget est un des éléments décisifs de l'évolution de notre agriculture.

Il s'élève pour 1990 à 37,52 milliards de francs, soit une progression de 3,5 p. 100, les dépenses ordinaires mobilisant à elles seules près de 36 milliards de francs, soit un relèvement de 3,7 p. 100.

Vous disposez donc d'une marge étroite, monsieur le ministre, et ce en raison du poids de plus en plus élevé de trois interventions.

Le financement indispensable de la protection sociale d'abord : 11,2 milliards de francs, soit 31,1 p. 100 de votre budget contre 27 p. 100 en 1989.

Les dépenses d'intervention, ensuite, effectuées par les offices pour l'essentiel, et qui s'élèvent à 5,22 milliards de francs, soit 11,4 p. 100 du budget. Ces dépenses sont directement liées aux règles d'intervention des instances communautaires, même s'il est nécessaire de prévoir en complément des interventions nationales pour accompagner les restructurations et compenser ainsi les effets directs et indirects des réformes de la politique agricole commune.

La charge de bonification, enfin, qui a cependant tendance à diminuer du fait de la situation des taux d'intérêt et qui s'établit à 3,5 milliards de francs, soit 9,60 p. 100 du budget.

Plus de 55 p. 100 du budget sont donc mobilisés par ces trois actions, et cela implique une certaine rigidité.

Vous avez néanmoins dégagé, et nous partageons votre choix, quatre orientations prioritaires post-ées d'avenir : la solidarité, la formation et la recherche, la modernisation et les structures, la forêt.

Mais avant d'évoquer ces priorités, j'examinerai sommairement les postes d'économie de votre budget. Les moyens nouveaux ainsi dégagés s'ajoutent à l'augmentation globale de 1,28 milliard et portent le total à environ 2 milliards de francs.

Ces « économies » proviennent des dépenses des organismes d'intervention - offices et régime des alcools -, du recensement général de l'agriculture, qui en est à sa phase d'exploitation statistique, et des indemnités versées par le C.N.A.S.E.A., l'application de la retraite à soixante ans réduisant le nombre des bénéficiaires d'indemnités de départ.

Si les dotations des articles 40 et 50 du chapitre 61-40 connaissent une augmentation de 4,3 p. 100 en autorisations de programme, je constate, comme mon collègue Yves Tavernier, une réduction des crédits de paiement. Or l'hydraulique est un secteur sensible. Sachant votre intérêt personnel pour ce problème, notre commission souhaite elle aussi une augmentation de la redevance sur la consommation d'eau plus importante que celle votée en première lecture de la première partie de la loi de finances, en vue d'augmenter les recettes du Fonds national d'adduction d'eau.

De même, je constate une réduction de 25,8 millions de francs des dotations allouées à la modernisation des exploitations et une augmentation très légère seulement des indemnités en faveur des zones défavorisées, ces deux mouvements étant dus, pour l'essentiel, à l'accroissement important de la part financée par la Communauté.

A cet égard, notre commission regrette la réduction des crédits du F.I.D.A.R., du F.I.A.M. et du F.I.A.T. Certes, l'organisation de ces fonds doit être rationalisée et leurs objectifs précisés, mais ces raisons sont-elles suffisantes pour justifier pleinement ces réductions ?

Enfin, si les crédits destinés à la lutte contre les maladies des animaux diminuent, il faut noter que cette réduction sera compensée par une participation accrue de la Communauté aux frais d'éradication de la leucose bovine et, à partir du 1^{er} janvier 1990, de la brucellose caprine et ovine.

Les crédits ainsi dégagés ont permis de dynamiser les quatre actions prioritaires choisies.

La solidarité, d'abord. Quelque 722 millions de francs supplémentaires vont au financement des prestations sociales agricoles. Ainsi, depuis trois ans, la subvention du budget au B.A.P.S.A. s'est accrue de près de quatre milliards de francs. De même, 200 millions supplémentaires, soit 500 millions au total, sont consacrés à l'intensification du dispositif « agriculteurs en difficultés » et à la mise en œuvre du dispositif communautaire de programmes d'aide au revenu agricole. Enfin, 10 millions supplémentaires sont affectés à la solidarité internationale avec les crédits d'aide alimentaire.

La formation et la recherche, ensuite. Les crédits destinés à l'enseignement et à la formation agricole enregistrent une nouvelle augmentation de 598 millions de francs. Pour la première fois dans notre histoire, l'évolution de l'enseignement agricole public est ainsi directement liée à celle de l'éducation nationale. Dans le même temps, la spécificité de l'enseignement agricole privé est reconnue par l'application complète de la loi du 31 décembre 1984, de même que les actions de formation sont renforcées. Je note cependant la trop faible augmentation des crédits réservés à la formation des agricultrices. Les crédits de bourses sont abondés de 19,5 millions de francs afin d'assurer, là aussi, la parité et l'égalité des chances. Enfin, 8,7 millions de francs supplémentaires s'ajoutent au budget de recherche du ministère.

La modernisation et les structures, en troisième lieu. Les 109,7 millions de francs supplémentaires affectés à la bonification des prêts bénéficieront principalement aux prêts C.U.M.A., aux prêts spéciaux d'élevage, mais aussi aux prêts spéciaux de modernisation. Quant à la dotation d'installation des jeunes agriculteurs, elle augmente de 100 millions de francs, progression qui permet de prendre en considération non seulement les remboursements communautaires, mais aussi l'augmentation de 10 p. 100 du taux maximum à compter du 1^{er} janvier prochain. Les S.A.F.E.R. voient leurs

crédits augmenter de 15 millions de francs, ce qui leur permettra de rétablir leur situation financière. Enfin, la dotation budgétaire de la prime au maintien des troupeaux allaitants augmente de 54,9 millions de francs et celle des opérations groupées d'aménagement foncier, procédure généralement très efficace, de 7,8 millions de francs.

Quatrième et dernière priorité, 109 millions de francs complémentaires sont affectés à la mise en valeur et à la protection de la forêt. Ce supplément était bien nécessaire pour améliorer sa conservation, son exploitation et son développement.

J'ajoute enfin que les crédits des industries agro-alimentaires sont stabilisés afin de maintenir les actions en faveur de l'adaptation des entreprises à l'instauration du marché unique et à l'accroissement de la concurrence intra-communautaire.

Ainsi, monsieur le ministre, votre budget est un budget de réalisme qui permet de recentrer notre agriculture sur des exploitations moyennes, dans un cadre adapté, qu'il soit individuel, familial ou sociétair.

Il nous faut consolider notre agriculture, notamment par la modernisation de son statut juridique, en dissociant l'outil de travail du patrimoine privé, en favorisant les formes sociétales comme les coopératives et en améliorant les mécanismes de transmission des exploitations.

Cette consolidation passe aussi par l'encouragement aux productions de qualité et à la préservation de l'environnement. A cet égard, nous ne pouvons qu'être satisfaits de l'annonce du dépôt d'un projet de loi sur les A.O.C. à la prochaine session.

M. François Patriat. Excellente initiative !

M. Alain Bruno, rapporteur pour avis. Dans le domaine de l'environnement, je souhaite la mise en place d'actions contractuelles avec les agriculteurs, en vue d'introduire ou de maintenir des pratiques de production agricole compatibles avec la protection de l'environnement, l'agrobiologie par exemple...

M. Jean-Marie Leduc. Très bien !

M. Alain Bruno, rapporteur pour avis. ... ou avec les exigences du maintien des espaces naturels et du paysage dans les zones de forte dépopulation agricole. C'est pourquoi la création d'un article budgétaire qui pourrait s'intituler « Actions en faveur de l'environnement » me paraît indispensable.

M. Pierre Métai. Très bien !

M. Alain Bruno, rapporteur pour avis. Plus largement, nous savons que l'agriculture ne constitue plus un monde à part, même si elle conserve ses spécificités, et qu'elle ne doit plus souffrir d'aucune exclusion. C'est d'ailleurs ce que confirme le volet « enseignement-formation » de votre budget. C'est aussi ce que confirme la loi d'adaptation et le projet de loi complémentaire en cours d'élaboration. C'est encore ce qu'attestent les premiers résultats du recensement général de l'agriculture.

Trois faits significatifs sont à noter à cet égard. D'abord, la reprise des terres libérées par les départs en retraite des exploitants s'est traduite par une forte croissance de la taille moyenne des exploitations : 19 hectares en 1970, 28 en 1988. Parallèlement, les exploitants de moins de trente-cinq ans représentent une part plus importante de la population agricole et leur niveau de formation est beaucoup plus élevé. Enfin, les mutations en cours n'ont pas empêché la poursuite de la modernisation de notre agriculture au cours de la présente décennie.

Il s'avère ainsi très clairement que l'argent des contribuables orienté vers l'agriculture et la forêt depuis dix ans n'a pas été gaspillé, mais a, au contraire, été utilisé de façon pertinente dans le monde rural. C'était pour nous une vérité d'évidence. Cela devient clairement une vérité statistique, scientifique.

Aujourd'hui, penser et animer une politique du monde rural dont l'agriculture est le fondement pré suppose la prise en compte concrète et constante du triptyque politique agricole, aménagement du territoire, protection de l'environnement. Cette volonté est indispensable pour assurer un deve-

loppement juste et équilibré, compensant les inégalités physiques et réduisant la concentration géographique des richesses de notre pays.

L'an 2000, c'est demain et nous sommes tous confrontés à cette nécessaire modernisation, mais dans la solidarité.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, est animé de cette volonté. C'est pourquoi je souhaite, connaissant votre sens de l'écoute et du dialogue, mais aussi votre ferme détermination, qu'il soit adopté par les différents groupes de notre assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture et la forêt.

M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, rapporteur de la commission des affaires étrangères, j'ai examiné le projet de budget de l'agriculture dans le cadre des compétences qui sont celles de la commission, c'est-à-dire dans les domaines qui touchent aux relations avec l'extérieur.

Une nouvelle fois, j'ai pu constater l'importance pour notre économie et la balance du commerce extérieur du secteur agroalimentaire. Avec 24 milliards de francs d'excédents au premier semestre, l'année 1989 s'annonce prometteuse d'un nouveau record, en dépit des conséquences dramatiques de la sécheresse.

Comme il est souvent question des subventions de l'agriculture, je tiens à souligner ce résultat qui montre la compétence et l'ampleur du travail de nos agriculteurs et de tous les travailleurs des industries agroalimentaires.

Ce résultat remarquable ne saurait cependant nous cacher des points de faiblesse qui continuent de me préoccuper. Je veux parler de la persistance de quelques déficits sur certaines productions animales, notamment ovine et porcine, et surtout sur des produits industriels.

Le déficit du poste « conserves et épicerie » continue de se creuser, alors que les grands groupes industriels qui dominent ce secteur consacrent d'énormes quantités de capitaux à des opérations dont on peut se demander quel intérêt l'agriculture française y trouvera.

S'agissant des problèmes de la faim et du développement, notre commission a pu prendre acte de certaines mesures allant dans le sens de la politique préconisée par votre rapporteur.

Je veux cependant insister sur le fait que le désendettement ne peut pas, en soi, constituer une politique de développement.

Des dispositions économiques vigoureuses doivent accompagner le désendettement de tous les domaines qui conditionnent ce développement. Je citerai deux actions à mon avis fondamentales : la politique des prix et celle du taux d'intérêt. Or, dans ces deux domaines, les mécanismes de pillage des pays pauvres restent en place.

C'est un nouveau grand chantier auquel le Gouvernement doit s'atteler sans tarder, tout en favorisant les initiatives concrètes de développement.

C'est un domaine dans lequel il dispose d'une majorité puisque la plupart de nos collègues se sont engagés à favoriser l'adoption d'un projet de loi pour la survie et le développement.

Des propositions de loi ont été déposées en ce sens. Elles recueillent une large majorité. Une nouvelle fois, je demande au Gouvernement de les faire venir en discussion.

Les rapports de l'agriculture européenne et donc française avec le reste du monde font actuellement l'objet d'après-marchandages dans le cadre des négociations commerciales multilatérales commencées en Uruguay et qui devraient s'y clore à la fin de 1990.

Pour l'heure, l'Europe n'a pas totalement cédé aux exigences américaines. L'accord de Genève permet de préserver certains aspects positifs de la politique agricole commune. La recherche de compromis ne saurait cependant dépasser les limites au-delà desquelles l'agriculture de notre pays serait sacrifiée.

La plus grande fermeté doit présider aux positions du Gouvernement en cette matière. Aucune mesure compromettant le développement de notre potentiel agricole ne doit être acceptée, ce qui serait le cas de la proposition américaine de tarification.

A propos de la Communauté économique, je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, le nouveau règlement ovin que vous avez accepté ne me paraît pas de nature à permettre un redressement significatif du cheptel français.

Deuxièmement, je voudrais m'enquérir de la destinée des fonds économisés par le F.E.O.G.A. Où sont passés, monsieur le ministre, les quelque 7 milliards de l'année dernière ? Où passeront ceux que l'on peut attendre de cette année ?

Ma troisième observation concerne les dispositions de limitation des productions. Les stocks ont disparu. Dans certains secteurs, on les évalue à la limite de la satisfaction des besoins ; c'est le cas de la viande bovine et surtout du lait.

Allez-vous engager une action sérieuse pour lever les interdictions de produire qui portent sur des productions dont notre économie a besoin et les pénalités qui découlent de cette politique ?

Enfin, je voudrais parler des crédits qui concourent à l'action extérieure de la France et sur lesquels votre commission des affaires étrangères était appelée à se prononcer. Ils restent globalement comparables à ceux de l'année précédente. Au total des crédits peu importants, trop peu importants aux yeux de votre rapporteur.

Ne s'agissant cependant pas de crédits significatifs de la politique agricole du Gouvernement, votre rapporteur s'en est remis à la sagesse de votre commission qui les a adoptés.

Nous vous demandons, mes chers collègues, de les ratifier à votre tour. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Bayard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'est pas inutile de rappeler que la progression du budget global de l'agriculture et de la forêt est imputable pour plus de la moitié à l'évolution du B.A.P.S.A. et, à l'intérieur de celui-ci, à la progression de la subvention de l'Etat qui a enregistré une augmentation d'environ 4 milliards en trois ans.

Mais il convient aussi de souligner qu'il s'agit d'un budget « charnière » qui comporte cependant bien des sujets d'interrogation. Je fais allusion, chacun l'aura compris, à la réforme des cotisations qui va entrer en application.

Si vous le voulez bien, je parlerai d'abord des dépenses pour insister à nouveau sur la détérioration de la situation démographique et ses conséquences inéluctables, à savoir l'augmentation des dépenses vieillesse compensée pour une faible part par la réduction des dépenses de prestations familiales, alors qu'on enregistre à nouveau, comme pour d'autres catégories socioprofessionnelles, une montée sensible des dépenses de maladie.

Faut-il rappeler que le rapport cotisants-retraités va continuer à se dégrader au cours des prochaines années ? Il était de 0,82 en 1988. Il sera de 0,75 l'année prochaine et sans doute de 0,56 en 1992.

En ce qui concerne les prestations familiales, deux éléments concourent à leur diminution pour la première fois. C'est d'abord leur faible revalorisation - 2,4 p. 100 - et ensuite la diminution des naissances qui dépend d'ailleurs très directement du vieillissement de la population concernée.

Les pensions d'invalidité, elles, se maintiennent à un niveau à peu près constant d'environ 760 millions de francs.

Quant à l'allocation de remplacement, elle progresse de 2,82 p. 100 tout en restant à un volume plus modeste mais non négligeable d'environ 73 millions de francs.

On peut se réjouir de cette progression car c'est le signe d'une augmentation du nombre de journées au profit des agricultrices. Je note cependant que, pour cette catégorie socio-professionnelle, ce nombre de journées est encore inférieur à celui du régime général.

Enfin l'assurance maladie connaît une progression importante, en tout cas plus rapide que celle de la richesse nationale et qui tient à diverses raisons. J'en citerai une : le monde rural est devenu un « consommateur normal », au même titre que d'autres catégories.

Après avoir très rapidement présenté les principaux postes de dépenses, il faut dire que la protection sociale des exploitants agricoles comporte encore bien des lacunes.

La loi d'adaptation de 1988 a apporté quelques réponses. La loi complémentaire devrait être l'occasion d'améliorer d'autres points de cette protection sociale. Mais, nous le savons, il reste encore de nombreux problèmes.

C'est ainsi qu'a été décidée la déductibilité des cotisations à un régime de retraite complémentaire. Mais on attend le décret avec effet rétroactif au 1^{er} janvier de cette année. J'espère, monsieur le ministre, que vous pourrez confirmer à l'Assemblée sa parution avant la fin de 1989.

On peut parler aussi des droits à retraite du conjoint. Pour l'instant, l'arsenal législatif ne s'adresse qu'aux co-exploitants et aux associés d'E.A.R.L. C'est une affaire importante à suivre.

Bien entendu, chacun pense à l'harmonisation des retraites. Le principe « cotisation égale, retraite égale » intervient ici. Sans entrer dans le détail - mais chacun pourra se reporter au rapport écrit - précisons que l'harmonisation tient compte de la durée de cotisation.

Je crois aussi qu'il serait convenable de se pencher sur la règle du non-cumul lorsque l'exploitant ne peut céder son exploitation - et c'est un problème que nous connaissons les uns et les autres. De même, il faudrait améliorer, dans une certaine limite, la possibilité d'additionner les avantages d'une retraite propre et celui d'une pension de reversion.

Je me dois de rappeler aussi la difficile question du remplacement en cas de longue maladie ou d'accident du travail. J'évoquerai de même le problème de la pureté de l'activité qui va se poser de plus en plus fréquemment, en demandant à M. le ministre qu'on l'aborde plus en détail au moment des navettes de la loi complémentaire.

Enfin, pour clore ou presque ce volet « dépenses », je voudrais à nouveau appeler votre attention, monsieur le ministre, sur la prise en charge du vaccin antigrippal : sur ma proposition, la commission a adopté une observation destinée à vous aider, monsieur le ministre, dans les négociations que vous menez actuellement - je le sais - avec le ministère des finances.

Vous l'imaginez bien, - c'est le volet recettes de ce budget qui a particulièrement retenu notre attention.

Nous avons, professionnels, élus et administration, de concert, appelé de nos vœux la réforme du système actuel de cotisations. Les principes de cette réforme sont globalement approuvés. Il n'en reste pas moins qu'il nous faut être attentifs à son application.

En trois mots, je dirai qu'elle doit se faire avec transparence, avec justice et avec prudence. Ces trois mots résument les trois principes suivants : des cotisations assises sur le revenu professionnel, des taux déterminés par référence à ceux du régime général et une mise en œuvre dans le temps.

En ce qui concerne le premier principe, il est objectif de rappeler que l'assiette retenue sera la moyenne des trois années précédant celle au titre de laquelle la cotisation sera due. Ainsi pourraient être corrigés, et nous y comptons bien, des effets de fluctuations de revenus pour des raisons que nous connaissons également très bien.

Sans s'attarder sur les taux, je précise qu'ils seraient corrigés, en réduction par rapport au régime général pour tenir compte, dans certains cas, d'avantages qui ne seraient pas encore accordés aux exploitants agricoles.

Le problème de l'étalement dans le temps est également très important. Notre assemblée a souhaité conserver la période transitoire de dix ans et, bien entendu, elle attend beaucoup du rapport d'étape afin de se prononcer sur l'avenir.

En effet, les simulations que nous avons pu connaître ont abouti à des résultats différents dont il faut revenir quelques conséquences prévisionnelles inquiétantes, notamment celles relatives aux variations de cotisations par catégories d'exploitations.

Comme le montrent les tableaux insérés dans le rapport écrit, on assistera à une augmentation de près de 20 000 francs l'an pour les grandes exploitations et pour les plus petites, elle serait en pourcentage de l'ordre de 43 p. 100. C'est, à mon avis, un pourcentage trop lourd même si l'on considère que ces petites exploitations étaient en situation de sous-cotisation.

On sait bien qu'il s'agit de personnes dont les revenus sont difficiles, et la logique de prudence dont je parlais à l'instant m'incite à souhaiter très vivement qu'une clause de sauvegarde, à savoir un plafonnement, par exemple de 10 p. 100 l'an maximum, soit introduite, même si l'on m'objecte que la mise en œuvre de cette clause entraînerait des difficultés techniques. Car, à la réflexion, ce mécanisme ne me semble pas comporter de dangers majeurs. L'alternative est la suivante : ou bien, les craintes exprimées se concrétisent et il faudra bien trouver des solutions de réduction, ou bien ces craintes ne se justifient pas et la clause ne joue pas.

N'oubliez pas, mes chers collègues, que la mise en place de cette nouvelle procédure de calcul des cotisations va entrer en application dans une année particulièrement difficile qui est celle d'une sécheresse qui se poursuit et dont on a pas fini de mesurer toutes les conséquences, quelles que soient par ailleurs les mesures d'indemnisation ou d'aide qui peuvent être prises.

C'est dire l'exercice difficile auquel vous aurez, monsieur le ministre, à vous livrer. Il sera encore plus si vous devez une augmentation globale du revenu, une augmentation qui, vous le savez, ne peut provenir que de certains produits et de quelques régions, alors que pour la plupart des produits et des régions on se dirige d'ores et déjà vers un déficit très important.

Pour en revenir aux recettes de ce budget et aux cotisations qui en constituent une part non négligeable, on peut toujours ferrailler sur les pourcentages - plus ou moins de 7 p. 100, plus de 5 p. 100 ou d'autres chiffres - mais on ne peut exclure qu'en ce qui concerne les atténuations, la suppression de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti et le démantèlement des taxes sur certains produits, tels que les céréales, les oléagineux et d'autres, contribuent à la diminution en pourcentage, en notant cependant que ces taxes ne concernent pas l'ensemble des exploitants, bien au contraire.

De même, on n'oubliera pas de noter que le versement de l'Etat et la compensation démographique procurent d'une année sur l'autre une augmentation de recettes sensible de 31 milliards environ.

Enfin, un prélèvement sur le fonds de roulement l'année dernière avait atténué sensiblement la hausse prévue des cotisations. Qu'en sera-t-il en 1990 et par la suite ?

Cette pratique pose cependant un problème, notamment pour la comparaison d'une année sur l'autre. C'est d'ailleurs pourquoi, monsieur le ministre, la commission a adopté une observation de forme, souhaitant plus de clarté dans les documents budgétaires afin de mieux distinguer les produits de cotisations, par exemple cadastrales et professionnelles.

En résumé, pour l'année à venir, on peut estimer que les évolutions, notamment pour la part de financement professionnel et pour les transferts de solidarité, seront sans doute différentes de celles prévues.

Se posera, sans aucun doute le problème des agriculteurs en difficulté, qui, malheureusement n'est pas nouveau. Il faudra prévoir de nouvelles mesures d'allègement des cotisations, avec les caisses de M.S.A. peut-être.

En conclusion, je dirai que c'est un budget charnière ou de transition. J'ai insisté sur quelques points qui me paraissent prioritaires et qui demandent des réponses précises.

Nous entamons une réforme en profondeur. Elle doit être menée avec transparence, justice et prudence pour ne pas déboucher sur de nouveaux échecs. A ces principes, monsieur le ministre, vous êtes également attaché. Vous l'avez dit en commission. C'est une tâche commune à laquelle nous sommes confrontés. Qui souhaiterait un échec ?

Sous réserve des questions que j'ai cru devoir poser et des observations que j'ai présentées. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales, mes chers collègues, vous demande d'adopter les crédits du B.A.P.S.A. pour 1990. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Je demande aux orateurs de ne pas trop dépasser le temps de parole qui leur est imparti.

M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Monsieur le président, pour le ministre, mes chers collègues, le projet de B.A.P.S.A. pour l'année 1990 est mieux loti que le budget de l'agriculture lui-même.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Oh !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Avec un montant de 76 626 millions de francs, il est en augmentation de 4,9 p. 100...

M. Pierre Métais. Il faut s'en réjouir !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial... ce qui est inférieur à la progression du budget de l'Etat, qui est de 5,3 p. 100, mais supérieur à celle du budget de l'agriculture : 3,5 p. 100.

Je souligne au passage, comme d'autres l'ont fait avant moi, que l'agriculture n'est donc plus considérée comme prioritaire par le Gouvernement, qui d'ailleurs ne s'en cache pas !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ce n'est pas ce qui a été dit ! Vous n'étiez pas là !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. J'ai entendu M. Bayard !

Cela rend votre tâche peu facile, monsieur le ministre. Je vous en donne volontiers acte.

Quel commentaire les agriculteurs, qui sont tout de même les premiers concernés et que j'ai entendus comme vous, je le suppose, mes chers collègues, peuvent-ils faire d'un tel budget ? Pour les recettes, ils constatent simplement que le B.A.P.S.A. se traduira pour eux en 1990 par une hausse des charges...

M. François Patriat. Pour l'Etat aussi !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. ...et pour les dépenses, ils ne voient pas d'amélioration des prestations.

Nous allons donc examiner tour à tour les recettes et les dépenses.

Pour les recettes, je m'en tiendrai aux chiffres officiels qui nous ont été communiqués et sur lesquels, pourtant, nous pourrions discuter. Je souligne au passage que le produit de la compensation démographique nous paraît sous-évalué et j'aimerais tout de même signaler qu'il y a des effets provenant des prélèvements sur le fonds de roulement.

En 1989, la hausse des cotisations devrait s'établir à 3,48 p. 100 au lieu des 5,8 p. 100 prévus, en raison d'un prélèvement supplémentaire en cours de route sur fonds de roulement. Bien entendu, on va retrouver cette somme quelque part et ce qui n'a pas été fait en 1989 se reporte évidemment sur 1990. Donc, sans ce prélèvement sur fonds de roulement, la hausse des cotisations aurait été de 5,23 p. 100 au lieu des 6,8 p. 100 qui nous sont annoncés. Peut-être fera-t-on la même chose en 1990 ! Peut-être opérera-t-on à nouveau un prélèvement sur fonds de roulement de manière à atténuer en cours de route la hausse apparente des cotisations mais, de toute façon, cela ne sera que reculer pour mieux sauter ! Il faudra bien évidemment reporter la charge sur une année future. C'est un principe malsain qui est celui de la fuite en avant. En tout cas, il serait de bon ton d'avertir préalablement le Parlement de telles éventualités.

Enfin - cela figure à la page 19 de mon rapport écrit - la hausse affichée de 6,8 p. 100 pour l'année 1990 est calculée sans tenir compte de la répercussion complète du démantèlement des taxes, notamment celui qui est intervenu en juillet dernier et qui se traduit par une moins-value de 150 millions de francs.

Examinons cependant les chiffres officiels. Pour l'année 1990, nous allons avoir le premier effet du début d'application de la réforme des cotisations sur laquelle nous devons encore nous prononcer en deuxième lecture. Vous trouverez dans mon rapport écrit la mention des simulations effectuées par le ministère de l'agriculture auprès de 15 000 exploitants agricoles. Vous constaterez le détail. Je rappelle simplement qu'il y aura une diminution des cotisations pour 32 p. 100 des exploitants mais une augmentation supérieure à 3 000 francs pour 37 p. 100 d'entre eux, et, pour certains, cela ira jusqu'à dix fois cette somme.

Les disparités que j'évoque, nous les retrouverons en 1990, et peut-être de façon plus sensible encore parce que, d'un côté, le démantèlement des taxes se traduira par une diminution de 22,5 p. 100 de leur montant et, de l'autre, la hausse des cotisations s'établira à 6,8 p. 100. Effectivement, si l'on combine les deux éléments, on arrive à une charge supplémentaire pour la profession de 3,8 p. 100, mais il s'agit de grandes masses et il convient de faire deux remarques.

Première remarque, certaines catégories ne sont pas touchées, ou le sont peu, par le démantèlement des taxes. Les éleveurs, par exemple, ne seront pas concernés de la même manière que les céréaliers ou les betteraviers et, pour eux, cela ne se traduira pas par un abaissement des charges. Je vous rappelle que les éleveurs sont aujourd'hui la catégorie la plus en difficulté. Cela figure d'ailleurs dans le rapport de M. Tavernier : selon les chiffres officiels, 7 p. 100 des agriculteurs sont aujourd'hui reconnus en difficulté, et 60 p. 100 d'entre eux sont des éleveurs. Nous risquons d'aggraver encore les charges qui pèsent sur eux.

Seconde remarque, les chiffres que je viens de vous citer sont bien entendu des moyennes, et nous savons pertinemment que certains ne paient rien de plus et que d'autres paient le double. Nous risquons donc d'avoir des disparités considérables selon les différentes catégories d'exploitants.

M. François Patriat. C'est Guillaume qui avait commencé !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Pour les dépenses, nous constatons que le budget maladie représente 35,4 p. 100 du B.A.P.S.A., en très forte augmentation, de 8,44 p. 100, ce qui montre qu'il est presque impossible de maîtriser ces dépenses.

Le poste le plus important reste, bien entendu, celui des prestations vieillesse. Il représente de 55,58 p. 100 du B.A.P.S.A. et il s'élèvera, pour l'année 1990, à 42 592 millions de francs. C'est considérable, je le reconnais, mais cela ne permet pas d'améliorer le niveau des prestations. Le minimum vieillesse reste faible, beaucoup trop faible, 33 575 francs en moyenne pour l'année 1990.

M. Didier Chouat. Et l'abaissement de l'âge de la retraite ?

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Oh ! Je reconnais que ce n'est pas le poste qui pèse le plus lourdement dans le déséquilibre du poste vieillesse. Vous ne m'entendez donc pas critiquer ici l'abaissement de l'âge de la retraite pour les agriculteurs.

M. Jacques Flaury. Ce n'est pourtant pas ce qu'on disait il y a quelque temps ! On annonçait des catastrophes !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Le vrai problème, qui se poserait à tout gouvernement, c'est que nous avons de plus en plus de retraités agricoles - leur nombre augmentera encore de 3 p. 100 en 1989 - et de moins en moins de cotisants. Le rapport entre les cotisants actifs et les retraités ne cesse de se dégrader. Il était de 0,96 en 1987, de 0,89 en 1988 et il sera de 0,75 en 1990. Il y a incontestablement un problème qui se pose à l'ensemble de la collectivité nationale et pas seulement au ministre de l'agriculture, et il faudra trouver d'une façon ou d'une autre des mesures de solidarité au même titre que celles que l'on a mises en place pour d'autres catégories. Je reconnais que ce n'est pas simple. Dans l'avenir, puisqu'il faut bien y penser, pour les catégories d'agriculteurs qui arrivent aujourd'hui au sommet de leur activité, il faudra, sans remettre en cause le système de la retraite par répartition - j'insiste bien sur ce point - favoriser en complément le développement de systèmes par capitalisation.

Enfin, dernier grand poste, le troisième pour les dépenses, les prestations familiales. Son importance diminue. Il ne représente plus que 6,4 p. 100 des dépenses, là encore en raison de l'évolution démographique. Il y a moins de naissances et moins de familles.

Monsieur le ministre, la commission a considéré que des améliorations étaient possibles. Elles concernent par exemple les aides ménagères à domicile, les frais annexes aux cures thermales, l'intervention des travailleurs familiaux ruraux ou encore les aides en milieu rural. Ne rêvons pas. Le B.A.P.S.A. de 1990 ne permettra pas de remédier tout de suite à ces insuffisances. C'est dommage, surtout pour l'aide à domicile.

En revanche, il est possible d'opérer tout de suite une amélioration avec le remboursement du vaccin antigrippe dans les mêmes conditions que celles qui sont accordées pour le régime général, et la commission a adopté une observation en ce sens.

Sur les recettes, elle vous a adressé une observation en souhaitant une amélioration de la participation de l'Etat au B.A.P.S.A. Ce sont les deux observations qu'elle a votées à l'unanimité.

A titre personnel, je souhaite exprimer une grande inquiétude, concernant les disparités.

Vous connaissez mieux que moi, monsieur le ministre, la situation de l'ensemble des agriculteurs de notre pays et vous savez que, si certains d'entre eux subissent individuellement une trop forte augmentation de leurs charges sociales, ils risquent d'être dans une situation extrêmement précaire et de venir grossir le flot des agriculteurs en difficulté. Ne serait-il pas possible, dès maintenant, et à titre non pas conservatoire mais peut-être expérimental, d'introduire une mesure de sauvegarde, un système de précaution soit en prévoyant un butoir de manière qu'aucune augmentation individuelle n'atteigne des sommes astronomiques, soit en liant, comme le demande la profession, l'évolution des cotisations à celles des revenus des agriculteurs pendant la période d'application de la réforme ?

Face à cette inquiétude, la majorité de la commission des finances a passé outre puisqu'elle a voté en faveur de l'adoption de ce budget. J'en prends acte.

Je voudrais terminer, monsieur le ministre, sur une note un peu différente et aller peut-être à contre-courant des autres rapporteurs, en me félicitant de l'excellent climat dans lequel j'ai pu effectuer mes travaux de préparation du rapport spécial du B.A.P.S.A. Les réponses aux questionnaires budgétaires ont été très complètes, elles sont toujours parvenues dans des délais raisonnables, et je vous demande de bien vouloir transmettre mes remerciements aux personnes qui, dans les services et dans votre cabinet, ont travaillé à leur élaboration. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) J'estime que je suis privilégié par rapport à certains de mes collègues ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, comme chaque année, je viens vous présenter le budget de mon ministère et exposer les objectifs sur lesquels j'ai voulu concentrer les ressources dont je disposerai.

Il s'agit là d'un exercice traditionnel mais, cette année, il revêt pour moi une importance particulière puisque, depuis que je suis revenu rue de Varenne...

M. Philippe Auberger. C'est le retour de l'émigré ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... c'est le premier budget dont je sois entièrement responsable. Je l'ai préparé de bout en bout. Je l'assume donc complètement. Et j'ai la conviction que, malgré les contraintes que je devais respecter, qui s'appliquent d'ailleurs à tout le monde, il me permet d'agir de manière assez efficace dans les domaines qui me paraissent déterminants. Le budget, en effet, ce n'est jamais que la traduction financière de l'action de l'Etat sur une réalité en vue de la modifier en fonction de certains objectifs.

Par une coïncidence heureuse, je puis m'appuyer sur une description particulièrement fiable et solide de la réalité agricole qui nous est donnée par la publication des premiers résultats du recensement général de l'agriculture. Nous pourrions, mesdames, messieurs, avoir un débat sérieux sur des chiffres, sur des tendances sur une assez longue période puisque le R.G.A. qui vient d'être publié couvre dix ans, dix ans pendant lesquels nous avons eu quelques responsabilités dans le secteur et pu vérifier certaines évolutions qui font, je crois, justice de quelques affirmations ou images peut-être un peu rapidement diffusées.

Nous avons aujourd'hui une image tout à fait complète et actualisée de notre agriculture telle qu'elle se présente en fait. C'est à partir de cette description de la réalité que je veux présenter mon budget.

Nous vivons, comme vous le savez, une époque très friande d'audit et d'évaluation, mode à laquelle n'échappe pas le service public. Que ce soit chez les responsables politiques, les dirigeants de l'économie ou dans l'opinion publique, chacun se montre particulièrement soucieux d'apprécier l'efficacité de l'Etat. Grâce au R.G.A., notre secteur agricole peut présenter un bilan détaillé et raisonné des résultats des dix dernières années de la politique agricole.

Cela nous donnera l'occasion d'estimer les effets des actions passées et de voir si les priorités que j'affiche aujourd'hui sont pertinentes et bien orientées. C'est en somme au vu de ce bilan que je vous demande de juger le présent projet de budget et de dire si les fonds publics sont affectés de façon adéquate aux besoins du secteur.

J'ai bien l'intention de me tenir fermement aux résultats de ce R.G.A. car j'ai le sentiment, vous n'en serez peut-être pas trop surpris que, dans l'ensemble, ce formidable travail statistique confirme plutôt les orientations générales que j'ai déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de défendre devant vous et qui sont les suivantes : former des hommes et leur donner le meilleur niveau technique professionnel possible ; moderniser l'ensemble de l'appareil productif - pas seulement les exploitations agricoles mais aussi les instruments de transformation des produits agricoles en les orientant vers la qualité ; ouvrir le monde agricole à l'ensemble de la société, à l'Europe, au monde pour rester fidèle à ce qui fait l'originalité du modèle productif français. Telles sont les grandes lignes sur lesquelles je me suis toujours battu et qui me semblent confirmées par le R.G.A.

L'image de notre agriculture que donne ce recensement général est tout compte fait - je le dis avec prudence mais aussi avec fermeté - plutôt encourageante.

En premier lieu, le recensement général nous montre, contrairement à de nombreuses affirmations, que les jeunes s'installent : 20 000 installations chaque année, de façon remarquablement stable et régulière. Autant en 1982 qu'en 1986, autant en 1981 qu'en 1989. Quels que soient le niveau des prix et le résultat du revenu agricole, 20 000 jeunes s'installent chaque année. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.*) Ce sont les statistiques, je n'y peux rien.

M. René André. Elles sont un peu optimistes !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je sais que cela va en gêner plus d'un, mais je n'ai pas encore fini !

Les moins de trente-cinq ans représentent aujourd'hui 13 p. 100 des chefs d'exploitation contre 11 p. 100 seulement en 1979. C'est un rajeunissement.

M. Gérard Gouzes. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Inversement, le départ des classes pleines nées après 1920 est aujourd'hui presque accompli. Les plus de soixante-cinq ans ne sont plus que 13 p. 100 au lieu de 16 p. 100 en 1979. C'est encore un rajeunissement !

Bien sûr, de nombreux départs sont encore à prévoir durant les dix ou quinze prochaines années : ceux des chefs d'exploitation actuellement âgés de plus de cinquante ans et qui, pour les trois quarts d'entre eux, n'ont pas aujourd'hui de successeurs connus.

Aussi, pendant longtemps encore, nous aurons à peu près deux départs pour une installation.

M. Pierre Goldberg. Hélas !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Quand ceux qui prennent leur retraite sont plus nombreux que les jeunes qui s'installent, il y a forcément plus de départs que d'arrivées. C'est dur de lutter contre cela. D'ailleurs, le moyen de lutter contre le vieillissement, vous ne l'avez pas trouvé, et moi non plus ! (*Sourires.*)

M. Jean-Marie Leduc. Le Sénat non plus !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. On n'y peut rien, c'est ainsi ! Il s'agit d'une courbe démographique !

Ce phénomène implique donc la disparition de nombreuses exploitations et la libération sur quinze ans de plus de sept millions d'hectares, soit un quart de la totalité de notre S.A.U.

Voilà pour les hommes.

Que nous apprend le recensement général de l'agriculture du point de vue des structures ? Vous voyez que vous n'êtes pas encore au bout du chemin que j'ai l'intention de parcourir avec vous !

M. Philippe Auberger. Un chemin de croix !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Cela vous arrangerait peut-être. En fait, c'est plutôt plus positif qu'on ne le pensait.

Du point de vue des structures et de l'utilisation des terres, le recensement général fait plutôt apparaître une bonne surprise : en particulier, rien ne vient confirmer les prédictions alarmistes, qui constituaient une partie des discours dominicaux que j'ai pu entendre, sur l'abandon des terres à la friche. Non, il n'y a pas de tendance au développement des friches !

En dix ans, 1 p. 100 de la superficie agricole utilisée est peut-être, disent les statisticiens avec leur prudence habituelle, retourné à des usages qui ne sont pas agricoles, qui pourraient peut-être être de la friche. Autrement dit, le grand drame n'est pas confirmé.

Par ailleurs - et je m'adresse à certains d'entre vous qui sont très sensibles à cette question -, on observe aucune tendance au gigantisme. On ne change pas de forme d'exploitation en France. On ne passe pas de l'exploitation familiale à je ne sais quel type d'exploitation sociétaire à base de capital extérieur. Ce n'est pas vrai ! Nous avons toujours, de façon massive, des exploitations familiales de tailles relativement modestes, puisque la superficie moyenne des exploitations françaises est passée de 20 à 30 hectares environ entre 1979 et 1989.

Cela signifie que, comme je l'ai toujours pensé, les terres libérées par ceux qui ont quitté l'agriculture - et je ne nie pas qu'ils sont nombreux à avoir quitté l'agriculture - ont, dans leur quasi-totalité, été reprises par d'autres agriculteurs et sont venues souvent renforcer des exploitations moyennes. Notre structure d'exploitation familiale moyenne perdue au long des siècles, même dans une période de profonds bouleversements comme celle que nous connaissons à l'heure actuelle.

Beaucoup de ces concentrations ont même eu lieu sous la forme de sociétés d'agriculteurs, en particulier de G.A.E.C., lesquels sont aujourd'hui plus de 30 000, soit trois fois plus qu'en 1979. Ce phénomène confirme un point de vue, qui a été défendu sur certains bancs de cette assemblée, selon lequel les formes sociétaires d'exploitation constituaient une partie de l'avenir d'un grand nombre d'exploitations familiales.

Ainsi nous voyons se constituer sous nos yeux ce que sera l'agriculture de l'an 2000. Elle est déjà là ! La pyramide des âges agricole tend en effet à reprendre une forme beaucoup plus normale et beaucoup plus régulière à sa base, même si son sommet - j'aurais l'occasion de revenir sur ce sujet, ainsi que les deux rapporteurs pour le B.A.P.S.A. m'y ont incité - reste encore pour un temps démesurément gonflé. Mais il est clair qu'il va dégonfler rapidement.

Les jeunes agriculteurs sont en train de constituer le secteur productif nouveau. Oui, ils sont moins nombreux, mais avec des structures mieux adaptées et plus rentables. Il sont aussi beaucoup ...

M. Pierre Métals. Mieux formés !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... mieux qualifiés techniquement et cherchent à produire un maximum de valeur ajoutée par l'intensification, par la concentration et la spécialisation des cheptels, par des investissements d'avantage raisonnés, par une plus grande flexibilité devant la situation des marchés et par une réponse beaucoup plus rapide à leur environnement.

En bref, ce tableau nous montre une image plutôt moderne de notre agriculture, qui va obliger un certain nombre de ceux qui ont pour profession de parler de celle-ci à rectifier

un peu leur discours. Ainsi, tous ceux qui sont attachés à l'agriculture et qui s'y intéressent - j'allais dire parce qu'ils l'apprécient ou parce qu'ils en sont proches - vont pouvoir dire, comme l'a fait remarquer très justement M. Brune tout à l'heure, que ce tableau est la précieuse démonstration que, depuis dix ans, l'argent du contribuable français n'a pas été gaspillé par l'agriculture. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est un reproche assez classique que l'on fait au secteur : l'agriculture coûte cher. Oui, elle coûte cher, mais il faudrait savoir si l'on veut qu'elle soit une priorité. Et je dis cela par avance à l'intention de ceux qui prétendent que l'agriculture n'est plus une priorité. Ou l'agriculture coûte cher ou ce n'est pas une priorité !

Oui, l'agriculture coûte cher à un Etat moderne. C'est d'ailleurs le cas dans tous les autres Etats modernes. Mais en France cet argent a été bien utilisé. Il a servi à moderniser et à rajeunir le secteur agricole.

Oui, nous avons une image plutôt positive de ce secteur, meilleure en tout cas que celle que voulaient nous laisser accroire certaines déclarations faites à l'issue de ce recensement général.

Oui, ce document essentiel prouve que l'agriculture a été source de progrès social et de progrès économique. Et il est rassurant de le constater à l'orée d'un débat budgétaire qui, je l'espère, sera positif. Au regard de ce tableau de l'agriculture, les tâches de la politique agricole de la France s'imposent d'elles-mêmes.

D'abord - première priorité - nous devons continuellement favoriser l'émergence de cette agriculture nouvelle, composée d'un plus grand nombre de jeunes, en lui donnant des moyens de formation et d'installation, en lui assurant un environnement économique le plus favorable possible.

Ensuite, nous devons accepter sans réticence que la solidarité nationale, même si cela concerne des sommes importantes - j'en parlerai dans un instant à propos du B.A.P.S.A. -, accompagne et facilite le départ des couches les plus âgées dans des conditions qui respectent la dignité d'hommes et de femmes qui ont durement travaillé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Enfin, parce que ce tableau montre clairement que la population agricole va continuer à diminuer, nous devons veiller à ce que cette diminution n'aboutisse pas, comme l'a rappelé tout à l'heure Yves Tavernier, à une désorganisation mortelle de notre espace rural. J'ai bien dit désorganisation et non désertification.

L'absence actuelle de phénomènes de désertification - avec lesquels on s'est parfois, volontairement sans doute, fait un peu peur - ne doit pas endormir notre vigilance, mais au contraire nous inciter à mettre en place, avec les meilleurs chances de réussite, une politique audacieuse d'aménagement de l'espace rural et de protection de l'environnement. Ceux-ci devraient être désormais les deux axes principaux de notre politique agricole. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Ambroise Guellac. Mais encore ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Voilà, mesdames, messieurs les députés, le tableau général dans lequel s'inscrit l'action du Gouvernement, et par rapport auquel je vous demande de juger le budget que je vous présente.

Le projet de budget du ministère de l'agriculture et de la forêt pour 1990 s'élève à 37,5 milliards de francs, si l'on en exclut le B.A.P.S.A., sur lequel, comme il est de tradition, j'interviendrai séparément.

Il marque donc une progression de 3,5 p. 100 par rapport au budget de 1989. Je peux donc dire de façon sereine que ce budget maintient à un niveau constant les engagements de l'Etat en faveur de l'agriculture, engagements qui, je vous le rappelle, se situent depuis longtemps à un taux extrêmement élevé si on les rapporte à la valeur de la production agricole. C'est un rapport dont il faut toujours tenir compte, ainsi que j'ai eu l'occasion de le rappeler récemment à l'ensemble de la profession.

Je voudrais maintenant vous exposer brièvement comment ces 37 milliards de francs se répartissent entre les différentes catégories de dépenses.

J'aborderai en premier lieu les dépenses que nous consacrons à la formation des hommes. Ce sont celles qui profitent à cette jeune agriculture, à cette agriculture de l'avenir dont je parlais il y a un instant en commentant le recensement général.

Ainsi que je vous le disais, 20 000 jeunes s'installent chaque année, et le recensement nous donne sur eux des détails très intéressants.

Ainsi, chez les moins de trente ans, un agriculteur sur deux tient aujourd'hui une comptabilité et un sur dix utilise régulièrement un ordinateur sur son exploitation.

C'est précisément sur ce chiffre de 20 000 jeunes par an que, depuis plusieurs années, raisonne notre enseignement agricole. C'est le chiffre sur lequel il fonde ses projets à long terme. Je vois dans cette adéquation entre le nombre des installations et les objectifs de l'enseignement la preuve que l'enseignement agricole - là aussi, contrairement à bien des propos défaitistes - est un enseignement, qui, entre autres qualités, forme et installe des jeunes agriculteurs, après leur avoir donné une bonne formation.

Par ailleurs, il a su, depuis plusieurs années, entreprendre une diversification de ses formations en direction de l'agro-alimentaire ainsi que des métiers ruraux non agricoles qui sont appelés à se développer dans le monde rural de l'avenir.

Parler du développement rural, qui est aussi un thème cher à beaucoup d'entre vous, c'est déjà le préparer dans l'enseignement. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai demandé et continuerai à demander à l'enseignement agricole de s'ouvrir sur d'autres formations que sur les simples formations professionnelles, au métier d'agriculteur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est pourquoi, l'enseignement agricole justifie pleinement sa participation à la priorité gouvernementale en faveur de l'éducation. Le présent budget poursuit en l'accentuant l'effort engagé l'an dernier. Globalement, les dépenses de l'enseignement agricole augmentent de plus de 11 p. 100. C'est un chiffre qui n'avait que rarement été atteint dans le passé. J'ajoute que 222 postes nouveaux pourront être créés.

Pour ce qui concerne l'enseignement privé, qui occupe une grande place dans notre secteur, sa dotation sera augmentée de 107 millions de francs, soit là aussi une hausse de plus de 11 p. 100. Cette augmentation permettra de parachever enfin la mise en œuvre de la loi de 1984 qui avait pris quelque retard.

Quant à la loi d'orientation sur l'enseignement, que j'ai présentée devant vous avec mon collègue de l'éducation nationale, elle s'applique pleinement à l'ensemble de l'enseignement agricole et elle lui permettra de bénéficier de 148 millions de francs destinés à financer la revalorisation des rémunérations, des statuts, des carrières des personnels enseignants, ainsi qu'à accroître les moyens de fonctionnement.

La rénovation pédagogique, qui est l'une des entreprises les plus importantes pour l'enseignement français, recevra à elle seule, dans le secteur agricole, 16,5 millions de francs.

Je note, enfin, que les bourses bénéficieront de 20 millions supplémentaires et que les crédits de formation continue passeront à 38 millions de francs.

Comme vous le voyez, notre action en faveur de l'enseignement est massive au sein de ce budget. Par ailleurs, notre action en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs comporte, bien entendu - et vous l'avez souligné, messieurs les rapporteurs -, un effort particulier d'aide à l'installation. Cette année, les crédits se monteront à 853 millions de francs, soit 100 millions de plus que l'année dernière. Les chiffres que j'ai indiqués tout à l'heure me confortent dans cette voie. Notre politique en faveur des jeunes agriculteurs a en effet permis l'installation de nombreux jeunes depuis dix ans.

L'accroissement des crédits nous permettra d'augmenter de 10 p. 100 le taux maximum de la dotation d'installation. De plus, les stages de préparation à l'installation bénéficieront de plus de 12 millions de francs supplémentaires.

Voilà pour ce qui concerne la formation.

J'en viens maintenant aux dépenses concernant la poursuite de la modernisation des exploitations, des marchés et des filières.

Durant les dernières années - et M. Vial-Massat l'a rappelé tout à l'heure -, nous avons en effet profondément modifié l'environnement réglementaire de l'agriculture : la saturation générale des marchés et le durcissement de la concurrence aussi bien avec nos partenaires européens qu'avec les autres producteurs mondiaux, conjugués aux difficultés économiques et budgétaires, avaient rendu inévitable un ajustement de la politique agricole commune, un effort d'ajustement de la production aux marchés.

Votre rapporteur pour avis, M. Brune, a rappelé à juste titre combien la réforme de la P.A.C. avait été difficile. Cette réforme de 1984, qui s'est poursuivie en 1986 et qui a été complétée en 1988 - chacun d'ailleurs y a sa part -, a été une bien rude épreuve pour nos agriculteurs comme pour ceux des autres pays de la Communauté. En quatre ou cinq ans, il leur a fallu s'adapter à une compression considérable des prix et des débouchés et, pour les producteurs de lait, à l'instauration des quotas.

Nous pouvons affirmer aujourd'hui que les plus durs moments sont passés et que, pour l'essentiel, cette réforme, si dure fut-elle, s'est révélée efficace budgétairement et économiquement.

En effet, la dernière campagne, comme l'actuelle, malgré les difficultés dues à la sécheresse, a vu se rétablir l'équilibre sur l'ensemble des marchés et se restaurer la rentabilité de la plupart des productions - je pense à certaines productions animales qui avaient particulièrement souffert en 1987 et en 1988 - à l'exception d'une partie du secteur céréalier. On mesure à la situation des marchés quel formidable retournement s'est opéré en quelques années.

Mais je peux affirmer aujourd'hui, et vous ne semblez pas le contester, qu'une partie des céréaliers français connaissent une situation difficile. Les données du recensement nous permettent de mesurer l'ampleur formidable des ajustements qui ont été réalisés en quelques années. Les plus étonnants sont ceux qui ont affecté la production laitière, grâce à la mise en œuvre depuis 1984 des aides à la cessation d'activité qui ont, en six ans, représenté de la part de l'Etat un effort de plusieurs milliards de francs.

Il ressort très clairement des données nouvelles dont nous disposons que, si la politique des quotas laitiers a accéléré un mouvement en le rendant plus supportable sur le plan social, cette évolution avait commencé avant 1984, et elle était déjà très largement marquée dans la plupart des régions à l'exception du Grand Ouest.

Ainsi, tout montre que notre secteur agricole, surtout dans sa partie la plus jeune et la plus dynamique, manifeste des capacités à évoluer et à réagir rapidement aux changements bien supérieurs à celles dont on le croyait capable. L'image que nous avons peut-être un peu trop facilement reçue du monde agricole se modifie : il est beaucoup plus moderne, beaucoup plus dynamique qu'on ne le dit, ce qui contraint certains d'entre nous à modifier une fois encore leur discours.

Nous avons constaté par exemple, et cela va encore surprendre quelques-uns, que la relance de la production de viande bovine spécialisée, souhaitée par tous, a été anticipée par les producteurs eux-mêmes. Le recensement a révélé l'existence de 300 000 vaches allaitantes de plus que ce qu'indiquaient les statistiques annuelles courantes. Autrement dit, les producteurs de viande bovine n'ont même pas attendu les représentants du groupe parlementaire qui s'occupe de cette question pour accroître la production du troupeau.

Nous aurons cette année encore les moyens d'accompagner et d'orienter ces évolutions de production. Nos offices et les autres organismes d'intervention disposeront de 3 845 millions de francs. Certes, il faut noter une diminution de 3,5 p. 100 de la dotation, qui correspond, comme M. Tavernier l'a rappelé, à un accroissement substantiel des fonds disponibles pour des actions d'orientation. Je peux vous annoncer que, l'an prochain, les offices auront même davantage de moyens pour soutenir les actions d'orientation. En effet, la bonne tenue des marchés et l'achèvement du gros du programme d'aide à la cessation d'activité ont réduit considérablement nos dépenses de soutien de marché, et on ne peut que s'en féliciter. C'est une bonne chose que l'on dépense moins d'argent à soutenir les marchés pour en consacrer plus à des programmes d'orientation de la production et des

filiales. Je commence d'ailleurs à répondre à la question de l'utilisation des supposées économies de la politique agricole commune.

Ainsi l'O.N.I.C. pourra-t-il bénéficier d'une subvention pour compenser le démantèlement de la taxe parafiscale qu'il percevait, grâce à la bonne gestion des marchés. Quant aux autres offices - offices des vins, des viandes, des fruits et légumes - ils auront les moyens d'accroître leurs efforts de restructuration en vue d'améliorer la compétitivité des filières dont ils ont la charge. Il ne sera pas nécessaire d'augmenter leur dotation globale, elle pourra même diminuer légèrement.

Nous pouvons mieux préparer l'avenir parce que nous avons allégé la charge de la gestion des marchés qui pesait lourdement, il y a quelques années encore, sur nos institutions.

Troisième objectif : les filières, qui transforment et vendent le fruit du travail des agriculteurs.

Réorganiser nos filières et les rendre plus compétitives : c'est là une de nos principales tâches pour le proche avenir. Faute de quoi les producteurs agricoles risquent de perdre le bénéfice de leurs propres efforts de productivité.

En effet, pour une partie de plus en plus grande de la production agricole, c'est de l'efficacité de la filière agro-alimentaire que dépend le niveau du revenu du producteur.

Notre agro-alimentaire présente aujourd'hui encore un aspect paradoxal. Il est depuis quelques années en plein bouillonnement, avec des pôles très actifs de restructuration industrielle et financière, aussi bien en France qu'à l'échelle internationale. Mais il lui reste de grandes lacunes : nombre insuffisant de groupes de taille mondiale, faiblesse dans le domaine industriel et dans celui de la recherche-développement. Il en résulte, vous le savez, une aggravation lente, mais malheureusement continue, de notre balance commerciale pour les produits alimentaires de seconde transformation : cela me paraît anormal.

Face à cette situation, l'Etat ne peut rester sans réaction. Certes, il n'a pas à se substituer, et vous savez combien j'y veille, aux porteurs de capitaux, aux différentes catégories d'investissements possibles ; bref, il n'a pas à faire ce qui n'est pas de sa vocation. Mais il est vrai aussi, comme l'a souligné, avec une célérité que je comprends, le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Tavernier, que les fonds dont je dispose pour mener une politique industrielle sont limités. En tout, 310 millions de francs répartis entre la P.O.A. et le fonds d'interventions stratégiques. Cet argent devra donc faire l'objet d'une distribution encore plus sélective pour des actions où nous sommes les seuls à pouvoir intervenir. Je le dis devant vous : le fait d'avoir fixé les règles auparavant facilitera nos contacts lorsque nous examinerons telle ou telle demande de P.O.A.

M. Philippe Auberger. Cela aura l'effet contraire !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Par contre, nous avons augmenté de 20 p. 100 cette année les crédits de recherche-développement en matière agro-alimentaire, dont l'ensemble est articulé, dans le programme Aliment 2000 qui, depuis juin 1988, est reparti d'un bon pied, en un ensemble d'activités pluridisciplinaires mettant en jeu la nutrition, les biotechnologies, l'utilisation non alimentaire des produits agricoles, l'innovation-produit. Ce programme que nous avons lancé en 1986 avec Hubert Curien a remporté un grand succès auprès des entreprises et a consacré l'excellence de la liaison qui existe désormais entre la recherche publique et la recherche dans les industries agricoles et alimentaires.

Un tel effort doit contribuer à accroître à terme notre compétitivité sur les marchés extérieurs. Dans le même ordre d'idées, la compétitivité de notre agro-alimentaire s'énormément à gagner si nous faisons résolument sur une politique exigeante de qualité. Je le dis souvent : nous devons systématiquement exploiter la qualité gastronomique traditionnelle de nos produits.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Cela suppose l'établissement d'un système de normes très rigoureusement définies et respectées : certification, label, appellation d'origine.

Le projet de loi complémentaire que vous avez récemment voté en première lecture contient déjà un ensemble de dispositions qui entreprennent la construction de ce nouveau droit alimentaire français. Parallèlement, je m'efforce d'inciter nos partenaires de la Communauté économique européenne à faire reconnaître, dans le cadre communautaire, un système de normes tenant compte des exigences de la qualité des produits. Mais cela ne servira à rien si nos produits ne sont pas absolument irréprochables du point de vue de l'hygiène alimentaire. C'est un deuxième aspect de la qualité, tout aussi important que le premier pour accroître notre compétitivité.

Nous avons prévu d'importantes augmentations de crédits dans ce domaine et, pour la même raison, nous poursuivons un effort très important en faveur de la protection sanitaire et de la santé des animaux.

Tels sont les objectifs majeurs - j'allais dire traditionnels - de l'action du ministère de l'agriculture.

Tout compte fait, je peux dire que notre secteur agricole, malgré les épreuves passées et présentes, sur lesquelles vous m'interrogez en détail cet après-midi - je pense en particulier à la sécheresse de cette année, à propos de laquelle je répondrai en détail et apporterai quelques informations nouvelles - donne l'image du dynamisme et de l'adaptation aux conditions économiques.

Non, ce n'est pas un secteur sinistré ! Non, ce n'est pas la construction navale !

Mais nous ne devons pas et nous ne pouvons pas oublier ceux qui n'ont pas encore réussi à surmonter les difficultés des dernières années, en particulier parce qu'il s'agit trop souvent d'agriculteurs jeunes, récemment installés, qui n'ont pu supporter la charge simultanée des coûts de leur installation et les reconversions brutales rendues nécessaires par la réforme de l'organisation commune des marchés. Dès mon retour rue de Varenne, l'an dernier, j'ai consacré une grande partie de mes efforts à mettre en place un système renforcé et personnalisé d'aide aux agriculteurs en difficulté. Aujourd'hui, je constate que les dispositifs départementaux sont partout en place et qu'ils ont commencé à fonctionner, mais avec des degrés extrêmement variables d'avancement et d'efficacité, qui sont la contrepartie de la grande liberté de fonctionnement que j'ai voulu donner aux départements. Certains ont déjà accompli l'essentiel de la tâche. D'autres n'ont fait que commencer à examiner les dossiers. C'est la contrepartie de la décentralisation, mais je ne changerai pas l'orientation générale du système.

Je suis disposé à faire bénéficier ce système d'aides de moyens plus importants. En 1990, 500 millions de francs, et non 300 comme en 1989, seront consacrés à l'aide aux agriculteurs en difficulté ainsi qu'au programme d'aide au revenu agricole que la Communauté devrait très bientôt mettre en place pour compenser les baisses de revenu des victimes des réformes de la politique agricole commune.

Ainsi, nous pourrions mettre en œuvre une politique permettant à une grande partie des exploitants en difficulté de percevoir des aides adaptées à leur situation et, lorsque cela est possible, de reprendre une activité économique normale. Quant à ceux dont la situation ne pourrait malheureusement pas être redressée, ils se verraient accorder les moyens de se reconverter ou de se retirer de la production, lorsqu'ils sont âgés, dans des conditions décentes.

C'est au même devoir de solidarité que nous renvoie, messieurs les rapporteurs, l'examen du B.A.P.S.A. qui accompagne traditionnellement l'examen du budget du ministère de l'agriculture.

Le B.A.P.S.A. devra, comme M. Bayard l'a rappelé très justement, assurer le départ progressif à la retraite et la couverture médicale des quelque 450 000 exploitants qui sont aujourd'hui cotisants au B.A.P.S.A. mais qui seront, dans les dix ou quinze ans à venir, âgés de plus de cinquante ans et prendront donc leur retraite. Ce n'est que passé ce délai de dix à quinze ans que l'on pourra enfin espérer un relatif rééquilibrage entre les actifs et les inactifs dans le régime social agricole. Mais, d'ici là, que de difficultés devant nous ! M. Bayard et M. Vasseur ont eu bien raison de le souligner.

La tendance actuelle est à l'accentuation de ce déséquilibre, ce qui rend indispensable un très gros effort de solidarité nationale. La compensation démographique, c'est-à-dire, pour être clair, ce que le régime général met à la disposition du régime agricole, atteindra 22 milliards de francs, en aug-

mentation de 13 p. 100, et elle constitue de loin le premier poste de recettes du B.A.P.S.A. Je souhaite aussi qu'on le dise.

L'Etat porte sa subvention à plus de 11 milliards de francs, soit une progression de 6,3 p. 100. Par ailleurs, nous avons allégé les charges jugées économiquement malsaines que constituaient pour les professions les taxes sur les produits et la taxe additionnelle sur le foncier non bâti. Vous verrez d'ailleurs, monsieur Vasseur, que je ne déduirai pas ces taxes de l'augmentation moyenne du taux de la cotisation. Ces 6,8 p. 100 d'augmentation moyenne du taux de la cotisation vont, je le sais, me créer des difficultés, mais je n'opère pas pour autant une déduction. Pourquoi ? Parce que, comme vous l'avez souligné très justement, seule une catégorie des producteurs, et non la totalité, bénéficie d'une diminution des taxes parafiscales.

M. Alain Rodet. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je peux dire que l'effort demandé aux agriculteurs n'augmente pas de 6,8 p. 100 car les variations seront très grandes de l'un à l'autre. Je ne me donnerai pas, je le répète, la facilité de la déduction.

M. Alain Rodet. M. Guillaume était moins scrupuleux !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Bien entendu, la diminution des taxes est encore insuffisante, et vous en avez parlé lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances. Nous avons prévu la suppression en deux ans de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, ce qui représente un effort budgétaire de 500 millions de francs, mais cela ne suffit pas.

Toutes ces dispositions restent un préalable à la mise en place de la nouvelle assiette des cotisations sociales payées par les producteurs. Votre assemblée aura à se prononcer bientôt sur cette réforme, à débattre de ses modalités. Ne voulant pas anticiper sur ce débat, je n'irai pas plus loin aujourd'hui.

Je rappelle cependant que le régime agricole va devoir, dans les années à venir, pour les raisons que je viens d'indiquer, faire de plus en plus appel à la solidarité nationale, par le biais de l'Etat ou du régime général. La transparence et la justice dans l'établissement des cotisations sociales est par conséquent une nécessité absolue, non seulement à l'intérieur du régime agricole mais aussi dans ses relations avec l'extérieur, si nous ne voulons pas entretenir une querelle permanente entre les régimes sociaux, ce à quoi je me refuse. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Certes, M. Bayard et M. Vasseur l'ont souligné, cette réforme va remettre en cause beaucoup de situations. Il est sûr qu'un certain nombre d'agriculteurs qui ne payaient pas beaucoup de cotisations sociales vont en payer plus.

M. Gérard Gouzes. Ce sera justice !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je ne m'en suis au demeurant jamais caché !

Il s'agit là d'un problème important dont nous débattrons lors de l'examen du projet de loi. Le forfait cadastral des petits agriculteurs a été nettement sous-évalué et ils risquent de voir, fortement augmenter leurs cotisations en pourcentage. Mais nous ne pouvons pas souhaiter que des expédients plus ou moins provisoires retardent la progression vers la solution de justice qui consiste à proportionner les cotisations au revenu réel. Celle-ci est nécessaire dans l'intérieur du secteur mais aussi pour ses relations avec le reste de la société.

En parlant du B.A.P.S.A., nous venons de mesurer une nouvelle fois l'ampleur des bouleversements démographiques qui affectent ce secteur. Leur évolution était d'ailleurs depuis longtemps prévisible et l'on s'étonne - je dis « on », je pourrais dire « je » - qu'ils n'aient pas soulevé plus tôt des interrogations, des inquiétudes quant aux répercussions qu'ils doivent nécessairement avoir sur notre espace rural et sur la sauvegarde de notre environnement.

Comme vous avez eu raison, monsieur Tavernier, monsieur Brune, de parler enfin du développement rural et de l'environnement !

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Nous avons en effet beaucoup trop tendance à oublier que notre cadre « naturel », ou ce que nous appelons notre cadre naturel, notre environnement, n'est pas naturel du tout, qu'il n'est pas donné, mais qu'il s'agit d'une œuvre humaine, qu'il a été créé et entretenu par le travail d'innombrables générations de paysans. Ce travail ignoré, gratuit, dont notre société a joui à la fois sans souci et sans compter pendant si longtemps, qui acceptera demain de l'assurer, et à quelles conditions ?

Il y a là, pour nos sociétés, au-delà de toutes nos sensibilités politiques, pour nos sociétés quelles qu'elles soient, car le problème ne se pose pas que dans les sociétés européennes de l'Ouest, mais aussi dans les autres, un grand problème, un grand défi que nous devons commencer à relever dès aujourd'hui avant que des détériorations irréversibles ne frappent l'espace qui nous a été confié.

Dans ce domaine, nous poursuivons bien entendu les actions entreprises comme celles qui concernent la forêt. Cette année encore, ce sont 2 milliards de francs qui seront consacrés à la mise en valeur, à la protection de nos forêts ainsi qu'à la poursuite de la modernisation des entreprises de la filière bois. Mais je porterai une attention toute particulière à la défense de la forêt méditerranéenne qui a, comme on le sait, beaucoup souffert cet été : elle bénéficiera de 380 millions de francs.

Par ailleurs, la subvention de l'O.N.F. sera portée à 801 millions de francs, celle du fonds forestier national à 465 millions de francs. Mais d'autres actions, destinées plus spécifiquement à l'aménagement rural, seront considérablement développées et renforcées à partir de l'an prochain si vous acceptez bien sûr, mesdames, messieurs, de voter ce budget.

Dans le X^e Plan, le ministère de l'agriculture et de la forêt s'est engagé massivement dans une politique de développement dans les zones rurales fragiles, qui représentent désormais, ainsi que l'a dit un rapporteur, mais non pas sans que nous nous soyons battus pour cela, à peu près 40 p. 100 du territoire.

J'ai le plaisir de rappeler que, lors du dernier conseil des ministres de l'agriculture, j'ai obtenu l'extension des zones défavorisées en faveur d'un certain nombre de communes qui concernent bon nombre d'entre vous - je crois d'ailleurs en avoir avisé les intéressés par écrit.

M. Alain Brune, rapporteur pour avis. Exact !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. A cet engagement correspond une dotation de 215 millions de francs par an contre 80 millions de francs par an au cours du IX^e Plan. Vous voyez donc que l'effort est réel.

Dans le même temps, les crédits en faveur des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural connaissent une forte progression de 21 p. 100. Ils permettront de rétablir progressivement la situation financière des S.A.F.E.R., qui sont, vous le savez, confrontées à des difficultés liées à la baisse du prix du foncier.

Enfin, les crédits en faveur des actions de lutte contre les pollutions d'origine agricole sont presque doublés dans ce budget. Ils seront essentiellement consacrés aux régions d'élevage intensif, telles que la Bretagne.

Toutes ces actions seront encore amplifiées au cours des mois qui viennent par la mise en œuvre des nouveaux dispositifs de la politique sociostructurelle communautaire en faveur de la forêt, de l'extensification, de l'environnement, de la lutte contre la pollution.

Cet ensemble de dispositifs, que j'espère faire adopter sous la présidence française, j'entends bien que notre communauté nationale s'en empare le plus rapidement possible pour pouvoir en faire bénéficier nos agriculteurs.

Ne rééditons pas les erreurs qui avaient été commises il y a quelques années à propos des plans de développement, quand la France, sous le prétexte que ce qui l'intéressait d'abord, c'était la gestion des marchés agricoles, avait fait la fine bouche ! Il a fallu par la suite - et dans quelles conditions ! - essayer de rattraper le retard parce que nous ne savions pas comment fonctionnaient les fonds structurels.

M. Jean-Pierre Balligand. C'est malheureusement vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'ai bien l'intention de faire en sorte que ce paquet de mesures socio-

structurelles, qui représentent de véritables possibilités pour un grand nombre d'agriculteurs dans les zones défavorisées, soit utilisé le plus rapidement possible par la France et que celle-ci soit pour ce faire au premier rang. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Toutes ces actions sont, bien sûr, pour le moyen et le long terme, mais il est un autre domaine d'action dont la sécheresse de cette année nous oblige à mieux mesurer l'importance : il s'agit des problèmes de l'eau et de l'hydraulique agricole.

Les crédits en faveur de l'hydraulique agricole, dans le budget que je vous présente, sont en progression de 4 p. 100 et s'élèvent à 336,5 millions de francs en autorisations de programme. L'augmentation de 8 p. 100 des crédits pour les travaux d'hydraulique d'intérêt régional permettra une accélération des réalisations au bénéfice des régions les plus touchées par la sécheresse, alors même que l'effort fait depuis deux ans en faveur des travaux d'hydraulique d'intérêt national sera poursuivi afin d'accroître les ressources en eau à usage agricole.

Mais il nous faut voir au-delà. Il me semble que la sécheresse que nous avons connue cette année a permis à l'ensemble des Français de comprendre que l'eau est une denrée rare, précieuse, et que diverses catégories d'utilisateurs sont appelées à se disputer dès lors qu'elle se raréfie.

L'agriculture elle-même devra dans l'avenir compter moins sur des méthodes brutales et polluantes d'augmentation de sa productivité si, comme il est juste et rationnel, nous admettons que les coûts de la pollution doivent être inclus dans les coûts de production des agriculteurs qui l'ont provoquée.

L'agriculture devra donc savoir recourir systématiquement à des méthodes beaucoup plus raffinées, faisant un appel beaucoup plus grand à la science agronomique et aussi, en toutes régions, à l'irrigation.

C'est ce qui me conduit à engager une réflexion au plus haut niveau scientifique sur la gestion de l'eau, sur l'agronomie de l'avenir, sur l'ensemble des pratiques productives de l'agriculture française. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre Métais. C'est indispensable !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans rappeler une réalité que tous les rapporteurs ont soulignée et qui apparaît, elle aussi, très clairement dans le recensement général de l'agriculture. On y voit à quel point nos diverses productions, qu'il s'agisse du lait, des céréales, des viandes ou des oléagineux, ont été affectées en un temps très bref, qui désormais représente juste quelques mois, par toutes les décisions de la politique agricole commune. Certains, peut-être, me le reprocheront.

Je ne prétends pas non plus devant vous, ce qui serait malicieux, sous-estimer l'importance de nos débats ici, des choix que nous allons faire, des mesures que nous allons mettre en œuvre. Mais sachons quand même que tout cela a des limites, que nous assignent à la fois la Communauté économique européenne, puisque nous l'avons acceptée et que la politique agricole commune est la plus intégrée de toutes les politiques, et l'évolution des négociations au sein du G.A.T.T. Ces contraintes, oui, nous les avons acceptées, voulues puisqu'elles sont la contrepartie nécessaire des perspectives considérables d'expansion que les espaces internationaux ouvrent à notre secteur agro-alimentaire. Où y aurait-il ailleurs qu'en Europe ou dans le vaste monde une possibilité quelconque d'expansion de notre agriculture ?

Il faut que nous soyons logiques, il faut que nous soyons cohérents. Oui, nous voulons que nos agriculteurs puissent produire davantage. Mais dès que l'on prononce cette phrase, cela signifie qu'en même temps nous plaçons ceux-ci sur le marché international.

Bien sûr, ces contraintes ne doivent pas nous trouver passifs : elles doivent au contraire nous stimuler pour agir, pour lutter, pour défendre notre point de vue et pour démontrer à la face du monde la validité de ce que je crois être toujours notre modèle agricole face à ses concurrents, sa volonté de qualité, sa volonté de diversité, son efficacité amplement démontrée.

Qualité des produits, qualité des hommes, qualité de la vie : c'est cet ensemble que nous devons revendiquer !

En conclusion, il n'y a peut-être pas beaucoup de choix. J'en entendrai, je le sais, mais, qu'on le veuille ou non, les chiffres sont là : oui, l'Etat continue à soutenir l'agriculture, il ne l'a pas abandonnée ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. S'il l'avait abandonnée, qu'en serait-il alors ?

L'agriculture n'est pas non plus, qu'on le veuille ou non, un secteur sinistré. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Ambroise Guellec. Si, si !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La statistique agricole est contre vous, messieurs ! Il va falloir que vous ramiez, et ce sera dur !

Non, l'agriculture n'est pas un secteur sinistré ! Ce n'est pas un secteur sinistré au sens où le sont certains autres !

Ce n'est pas un bon service à rendre aux agriculteurs ni à nos partenaires, ni à nos concurrents que de pleurer sans arrêt sur « ces pauvres agriculteurs qui souffrent ».

M. Jean-Pierre Balligand. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Oui, il y en a qui souffrent, et il faut les aider ! Mais il y en a un certain nombre qui se portent bien.

Je voudrais attirer votre attention, comme certains l'ont déjà fait, sur la date à laquelle nous avons ce débat, c'est-à-dire quelques semaines avant que l'on ne connaisse le chiffre prévisionnel du revenu agricole de 1989. Je vous appelle donc tous à une certaine modération. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Philippe Vasseur, rapporteur pour avis. Parce que vous, vous connaissez le chiffre ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Pas du tout !

M. Francis Geng. Il y a des disparités !

M. René André. C'est un argument qu'on nous oppose tous les ans, quel que soit le ministre !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il y a un certain nombre d'années que je pratique ce métier, et je sais faire des multiplications. Il suffit simplement de multiplier - vous pouvez le faire vous-même - les volumes des récoltes, que vous connaissez déjà, par les prix des marchés, et vous obtiendrez une première approximation qui pourrait vous inciter à une certaine prudence. En tout cas, cette prudence, je vous la conseille !

Il est très important d'affirmer pour nos agriculteurs, qui ne veulent pas d'assistance, et pour nos partenaires, qui nous observent, que l'agriculture française est un secteur dynamique, qui a sa part de difficultés, certes, mais qui se porte bien et que nous entendons défendre. C'est essentiel aussi pour le pays.

La politique suivie a finalement, si vous me permettez de le dire, force d'évidence. Qui me dira qu'il faut dans ce secteur faire autre chose que former les hommes, moderniser les exploitations, organiser la filière, prendre en charge, d'une manière individualisée, ceux qui sont dans le besoin ? Il faut ouvrir enfin l'ensemble de ce secteur non seulement sur le reste du monde, mais aussi sur de nouvelles fonctions que les agriculteurs sont les seuls à pouvoir remplir dans notre société : la gestion de l'espace et le maintien de notre environnement ?

M. Alain Calmat. Très bien !

M. René André. Il faut en avoir les moyens !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Qui me dira qu'il y a autre chose à faire que ce que nous faisons et qui est confirmé depuis dix ans ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mesdames, messieurs, avant d'aborder la discussion, je vais suspendre la séance quelques minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures quarante, est reprise à onze heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la discussion, la parole est à M. Pierre Goldberg.

M. Pierre Goldberg. Monsieur le ministre, lorsque vous l'avez présenté, vous avez dit que votre projet de budget était bon, ce qui, à l'examiner de près, nous est apparu, à mon groupe et à moi-même, pour le moins abusif.

Vous venez de dire que votre démarche s'appuyait sur une image de l'agriculture partant de la réalité. Pour ma part, je dirai que c'est une « réalité » davantage travaillée dans votre seul ministère et je vais partir, ou plus exactement tenter de partir, de la réalité telle qu'elle est. C'est-à-dire que je me ferai ici le porte-parole des intérêts de la petite et de la moyenne agriculture.

En fait, votre projet budget est dans le droit fil de votre politique agricole et de celle de la Communauté économique européenne, qui visent à favoriser toujours plus les multinationales de l'agro-alimentaire et les Etats-Unis, politiques qui conduisent à des difficultés grandissantes pour nos exploitants familiaux et au recul - contrairement à ce que vous avez affirmé, et je vais le prouver - de notre agriculture.

Les chiffres du quatrième recensement général de l'agriculture qui viennent d'être publiés en témoignent : entre 1979 et 1988, ce sont encore 243 000 exploitations qui ont disparu.

La concentration agraire se poursuit à un rythme soutenu autour des plus grandes exploitations. La diminution du nombre des actifs agricoles s'accélère - voilà une réalité incontournable, mais sur ce terrain vous n'êtes pas venu : de moins 2,9 p. 100 entre 1981 et 1983, nous sommes passés à moins 3,3 p. 100 entre 1985 et 1987.

La situation de ceux qui restent ne s'améliore pas pour autant. Le revenu net agricole moyen a diminué de 22,7 p. 100 en francs constants de 1973 à 1987, et il a encore baissé de 5,8 p. 100 par rapport à 1987, d'après une étude très officielle de votre ministère. Cette étude montre aussi que le revenu brut par exploitation est inférieur en 1988, en francs constants, à ce qu'il était en 1980, encore qu'il s'agisse d'une moyenne qui recouvre d'importantes inégalités. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que plus de 75 p. 100 des agriculteurs déclarent s'imposer des privations.

Derrière ces chiffres, ces statistiques froides, des hommes et des femmes souffrent : des agriculteurs qui ont fait et font des efforts, qui investissent et s'endettent pour se moderniser, qui recherchent des productions nouvelles, de qualité. Ils veulent s'adapter, ils font des sacrifices pour cela. Et ils ne sont pas payés de retour, c'est le moins que l'on en puisse dire ! Bien au contraire, ils se débattent dans d'énormes difficultés !

Aujourd'hui, plus de 100 000 exploitations agricoles sont considérées comme étant en situation de faillite. Leurs revenus ne leur permettent plus de rembourser leurs créances, emprunts et dettes auprès des fournisseurs : 40 000 familles sont sans couverture sociale parce que depuis deux ans elles ne peuvent plus payer leurs cotisations.

Dans l'Allier, cet été, le Crédit agricole a enregistré 3 300 retards de paiement supérieurs à trois mois et, il faut le noter, il ne reste que 7 000 exploitants agricoles à temps complet : ces retards touchent surtout les jeunes et les agriculteurs qui ont investi.

Dans l'Allier, toujours, les éleveurs ont fait le choix de la qualité, avec le Charolais, en particulier, une qualité réputée en France et dans le monde, et je rends bien volontiers hommage à leur travail ; on manque aujourd'hui globalement de viande, car vos quotas ont entraîné l'abattage d'une partie du cheptel, notamment des vaches. De grands abattoirs comme Franvil Socopa, une filière dont vous avez parlé tout à l'heure, à Villefranche d'Allier, manquent de matière première et prévoient des licenciements.

Quelle drôle de transformation des filières ! En tout cas, voilà le résultat d'une politique malthusienne au service des grands groupes multinationaux.

C'est ce contexte qui rend plus dramatique encore les conséquences de la sécheresse qui frappe notre pays cette année. Plus de 400 000 agriculteurs sont touchés alors qu'ils sont déjà victimes de votre politique de baisse des prix et de

limitation de production. Avec les autorités communautaires, vous avez poussé au développement de cultures exigeantes en eau et à l'irrigation qui en découlait.

Au moment de l'élargissement du marché commun à l'Espagne et au Portugal, vous avez demandé aux agriculteurs d'investir dans des équipements d'irrigation afin d'être compétitifs dans la concurrence. Mais comme, dans le même temps, aucune mesure n'était prise pour assurer l'approvisionnement en eau de ces équipements, les agriculteurs se sont endettés pour du matériel qui n'a pas pu servir très souvent.

Depuis 1976, nous réclamons que soit mise en œuvre une politique nationale de gestion de l'eau. Nous n'avons pas été suivis et aujourd'hui près de la moitié des exploitants de notre pays sont victimes de la calamité qu'est la sécheresse. Leurs revenus vont être sérieusement réduits, alors que, nous venons de le voir, ceux-ci sont déjà bien minces en raison de la politique de baisse des prix agricoles et, je le répète, de réduction des productions.

Cette sécheresse est d'ailleurs révélatrice des conséquences de la politique d'austérité entièrement au service de la recherche de toujours plus de profits. La faiblesse des mesures que jusqu'à présent vous avez prises pour venir en aide à ces agriculteurs en est une autre illustration. Elle provoque d'ailleurs la colère des agriculteurs sinistrés.

Nous les comprenons et nous les soutenons dans leurs luttes pour obtenir les moyens de continuer à vivre de leur travail : ils luttent avec l'ensemble de leurs organisations syndicales.

A ce sujet, il serait inadmissible qu'en cette année du bicentenaire de la Révolution, les agriculteurs ne puissent pas choisir librement leur syndicat. Toutes les organisations existantes doivent être reconnues pour continuer à défendre les exploitants familiaux dans leur diversité.

Cette politique de baisse des prix agricoles et de limitation des productions, qui s'est accentuée à partir du sommet de Fontainebleau, en mai 1984, a conduit à ce qu'aujourd'hui l'Europe soit à la fois le premier importateur mondial de produits agricoles et alimentaires et le premier client des Etats-Unis. Notre pays importe pour 26 milliards de francs de produits agricoles, dont l'essentiel pourrait être produit sur notre territoire.

Les importations européennes de produits de substitution aux céréales, qui entrent sans droit de douane au mépris de la règle de la préférence communautaire, représentent la production de l'équivalent de la surface labourée de notre pays. Les déficits français en fruits et légumes, en tabac, en produits horticoles, en viandes ovine et porcine, en oléoprotéagineux représentent à eux seuls la production de 100 000 exploitations familiales.

Ces coups portés à notre agriculture ont des conséquences graves sur l'ensemble du monde rural. Des milliers d'emplois sont supprimés chaque année dans les industries agro-alimentaires. Les commerçants et artisans ruraux disparaissent les uns après les autres. Il en est de même des services publics. Des milliers de communes rurales, enfin, connaissent des difficultés croissantes dans leur gestion du fait même de cette réduction de l'activité agricole.

Pourtant d'autres solutions existent. Contrairement à ce que vous affirmiez tout à l'heure, monsieur le ministre, j'affirme qu'il y a d'autres choix possibles. Une orientation radicalement nouvelle s'impose pour notre agriculture et pour le pays. L'agriculture doit avoir pour mission de satisfaire les besoins alimentaires en quantité et en qualité. Elle doit participer à l'aménagement harmonieux du territoire et au maintien des équilibres écologiques. Elle doit contribuer au développement de l'emploi dans les zones rurales et à l'équilibre de la balance commerciale du pays. Enfin, elle a un rôle important à jouer pour le développement des pays du tiers monde.

Pour que l'agriculture puisse remplir les missions dont je viens de parler, il faut que les exploitants familiaux puissent vivre dignement. Les moyens, nous l'affirmons, existent pour relever le revenu paysan. Le principal est de faire respecter les principes fondamentaux du Traité de Rome, notamment la préférence communautaire. Le respect de ce principe permettrait de taxer les importations de produits de substitution aux céréales et de matières grasses végétales, ce qui aujourd'hui, ferait entrer 40 milliards dans les caisses communautaires.

L'application du second principe, l'unicité des prix, doit entraîner la suppression de tout ce qui provoque des distorsions de concurrence, comme les montants compensatoires monétaires.

Enfin, le principe de la solidarité financière doit être respecté et le chèque annuel à l'Angleterre supprimé.

Voilà quelques éléments qui permettraient de relever les prix agricoles donc de revaloriser le revenu paysan.

Le gouvernement français doit faire preuve de fermeté à l'intérieur de la C.E.E. pour faire respecter ces principes afin de sauvegarder et de développer notre potentiel agricole et agro-alimentaire, notre tissu rural et, au-delà, de protéger les consommateurs.

Dans le même temps, il doit prendre des mesures nationales qui permettraient de faire baisser les coûts et les charges de production.

Ainsi, ce budget doit prévoir l'attribution de fioul détaxé ou de gaz. Une véritable réforme des cotisations sociales s'impose afin de ne plus pénaliser les petites exploitations. Il est extrêmement urgent de réaménager les prêts en cours et de ramener les taux d'intérêt au niveau de l'inflation. Les agriculteurs les plus en difficulté devraient pouvoir bénéficier d'un moratoire d'un an sur leurs dettes et leurs emprunts en cours grâce à une prise en charge par l'Etat.

Cette mesure doit d'ailleurs être prise d'urgence pour tous les exploitants familiaux victimes de la sécheresse et elle doit s'accompagner de toute une série d'autres mesures afin d'éviter à ces agriculteurs d'être enfoncés encore plus dans les difficultés et de décapitaliser, c'est-à-dire de se séparer de leurs moyens de production.

Tous les départements touchés doivent être déclarés sinistrés ; la caisse de calamités agricoles doit être réapprovisionnée afin de permettre rapidement les indemnisations indispensables ; une première avance de trésorerie à taux d'intérêt nul doit être versée à ceux qui en ont besoin ; enfin, les céréales communautaires doivent être mises à la disposition des éleveurs à un prix bien plus réduit que celui que vous leur proposez actuellement.

C'est à partir de l'ensemble de ces éléments, monsieur le ministre, éléments de fond, vous en conviendrez je l'espère, que nous pouvons examiner votre projet de budget. Hors l'enveloppe B.A.P.S.A. il ne progresse que de 2,19 p. 100, soit bien moins que l'inflation. Cette évolution confirme bien, contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, que l'agriculture n'apparaît pas à ce Gouvernement comme une priorité de la politique économique, malgré son rapport à l'équilibre extérieur dont j'ai parlé.

Parmi les chapitres en hausse, ceux de l'enseignement et de l'aide à l'installation, bien sûr, mais le retard pris ces dernières années est tel que l'on est loin du compte.

Que dire des crédits prévus pour les agriculteurs en difficulté ?

D'une part qu'ils sont largement insuffisants pour résoudre, même partiellement, les dizaines de milliers de cas douloureux, mais d'autre part, que cet argent destiné à atténuer les méfaits de la crise ne peut être considéré comme un investissement porteur d'avenir, d'autant que c'est avant tout un moyen d'accélération des départs des exploitants familiaux.

En cette année de sécheresse, qui montre l'urgence de la mise en place d'une politique nationale de gestion de l'eau, les crédits consacrés à l'hydraulique apparaissent bien dérisoires.

Par contre, en consacrant plus de 200 millions de francs au gel des terres vous persistez dans votre politique néfaste de réduction des productions et de désertification de nos campagnes.

Quant au B.A.P.S.A., j'y reviens et j'en termine, sa progression tient essentiellement au vieillissement de l'agriculture et non au remplacement des agriculteurs âgés. Ceux qui restent verront leurs cotisations sociales augmenter d'environ 6 p. 100 en moyenne. Ni les prix, ni les revenus agricoles n'ont connu une telle évolution ! Là aussi, l'allègement des taxes parafiscales qui participent au financement du B.A.P.S.A. et dont vont bénéficier tous les producteurs représente une perte financière qui, de notre point de vue, eût été moins grande si cette exonération avait été accordée aux seuls exploitants familiaux.

On le voit, votre projet de budget s'inscrit dans votre logique de concentration de l'agriculture, pour satisfaire, je suis obligé de le dire, les appétits des multinationales de

l'agro-alimentaire - et je l'ai montré aussi - des Américains. Il tourne le dos aux nécessités du développement d'une agriculture moderne s'appuyant sur des exploitations familiales prospères.

Monsieur le ministre, des propos que vous avez tenus, tout à l'heure, il ressort que l'agriculture projeterait actuellement une image moderne ; si tel était le cas, nous serions tous amenés, vous comme moi, et sans doute comme mes collègues, à interpréter la manifestation nationale de la F.N.S.E.A. de cet après-midi, devant l'Assemblée nationale, tout simplement comme la manifestation de ceux qui ne voient pas que le bonheur frappe à leur insu à la porte de leur ferme familiale ! Je pense que cette manifestation devrait vous détromper sur le fondement de votre analyse.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Goldberg, Guillaume, même combat !

M. Pierre Goldberg. Je pense que ces paysans ne viendront pas « pleurer » - vous avez utilisé le mot, tout à l'heure, monsieur le ministre - mais s'opposer aux méfaits, pour eux, de votre politique agricole car, contrairement à ce que vous avez affirmé, l'agriculture ne se porte pas bien. Sinon que viendraient-ils faire ici ? Pour le plaisir, sans doute ? A moins que la F.N.S.E.A. ne soit une association syndicale agricole « drivée » par le parti communiste français, ce qui n'est pas prouvé jusqu'à présent !

M. Yves Tavernier. Le parti communiste défendant la F.N.S.E.A., c'est nouveau ! (Sourires.)

M. Pierre Goldberg. Pour ma part, je souhaite que cette protestation des agriculteurs fasse entendre raison au Gouvernement de notre pays.

De notre côté, nous sommes disponibles pour prendre des mesures indispensables à notre agriculture et à son environnement. Telle n'est pas - c'est le moins que nous puissions dire - l'orientation de votre projet de budget ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. Mes chers collègues j'encourage les intervenants à respecter les temps de parole.

La parole est à M. Ambroise Guellec.

M. Ambroise Guellec. Monsieur le ministre, décidément, l'année 1989 aura été, vous le savez, très dure pour bon nombre d'agriculteurs. Certes, vous allez me reprocher de répercuter, encore une fois, leurs plaintes : mais permettez-moi tout de même de parler de la sécheresse, avant d'aborder les questions proprement budgétaires.

La sécheresse a frappé durement certaines régions. A cet égard, je partage absolument votre analyse. Le revenu agricole sera probablement en hausse en 1989 tout simplement parce que certaines productions auront connu pratiquement « l'année du siècle ». Quel risque énorme de faux jugement sur notre agriculture !

M. Pierre Micaux. Absolument.

M. Ambroise Guellec. Je sais que vous en êtes conscient, monsieur le ministre, mais je ne sais pas si ce projet de budget apporte des réponses pour éviter le risque dont je viens de parler.

En tout cas, je souhaite une nouvelle fois, monsieur le ministre, que vous nous apportiez des éléments de réponse aux questions que se posent les agriculteurs frappés par la sécheresse.

A quelles aides réelles a été affecté le crédit déjà débloqué de 580 millions de francs ? Où en est le classement des départements en zones sinistrées ? Pour certains d'entre eux, il semble que les choses se soient bien passées. Pour d'autres, la procédure est arrivée à son terme. Pour divers départements, enfin, m'a-t-on indiqué, il y a des craintes à nourrir. J'ai entendu parler du département de l'Ardèche.

M. René André. Et la Manche ?

M. René Couensu. Et l'Ille-et-Vilaine ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Le cas est réglé !

M. Ambroise Guellec. Je vous en remercie. Si pour tous les autres problèmes les choses se passent ainsi, nous serons satisfaits !

En ce qui concerne le fonds de calamités agricoles, comment allons-nous sortir de l'impasse actuelle ? Elle existe, et il faut que nous en sortions. Comment ? Vous allez sans doute nous indiquer.

Je suis également très inquiet au sujet des effets différés de la sécheresse. Je redoute, par exemple, les risques de rupture d'approvisionnement dans les zones d'élevage pour l'hiver. J'aimerais, que vous nous précisiez comment vous envisagez d'apporter des réponses.

J'en viens au projet de budget proprement dit. Tout comme vous, j'ai pris connaissance des résultats du recensement général de l'agriculture. J'ai tendance à partager votre vision, disons, relativement optimiste, en tout cas moins pessimiste que d'autres.

A ce stade, j'ai quand même l'impression que le projet de budget que vous nous présentez est un peu « en déphasage » avec l'appréciation que l'on peut porter sur notre agriculture. Vous nous avez dit que votre projet se situait dans la moyenne des budgets non prioritaires. C'est donc que l'agriculture, au moins apparemment, en tout cas au niveau du Gouvernement, ne figure pas parmi les priorités ? De surcroît, s'agissant de la partie véritablement positive, c'est-à-dire les investissements, la progression est inférieure à l'augmentation du coût de la vie en francs constants. En fait, je le crois, il y a une certaine régression.

D'aucuns ont déclaré que ce budget n'était pas à la hauteur : ni à la hauteur des enjeux, ni à la mesure du poids de notre agriculture aussi bien dans notre économie, dans nos échanges commerciaux que dans l'aménagement du territoire. Nous, au groupe U.D.C., nous ne jugeons pas bon ce projet de budget. Nous ne le trouvons pas franchement mauvais non plus.

En bref, nous pensons qu'il manque de souffle et, ce qui est peut-être plus grave, d'espoir !

M. René Couanau. Bien !

M. Ambroise Guellec. Traduit-il les deux objectifs prioritaires, créer les conditions de la compétitivité et organiser la solidarité ?

La compétitivité passe par l'allègement des charges, le problème essentiel auquel nous sommes confrontés parce que c'est ainsi qu'on lutte à armes égales contre les distorsions de concurrence.

Nous reparlerons des charges sociales lorsque nous examinerons en deuxième lecture le texte d'adaptation agricole. Mais dès à présent, avant même que s'applique le nouveau dispositif - auquel je crois beaucoup - il faut faire des efforts.

Une simple comparaison entre deux pourcentages - mon ami Germain Gengenwin en parlera de manière plus détaillée : dans le département que je connais le mieux, le Finistère, au cours des cinq dernières années, le revenu agricole a augmenté de 7 p. 100, les cotisations sociales de 49 p. 100 ! Voilà, me semble-t-il, qui se passe de commentaires.

Un autre dossier, habituel, maintenant, peut-être parce qu'il n'avance guère même si de petites choses ont été faites : celui du foncier non bâti. M. Charasse a dit dans cette enceinte que vous étudiez la situation, monsieur le ministre. J'aimerais que vous alliez un peu plus loin que tout à l'heure à la tribune, et que vous nous disiez, à partir de cet examen de la situation, en espérant qu'il ne sera pas trop long, ce qui va être fait. Pour notre part, nous avons avancé des propositions pour réduire le poids de cet impôt.

Vous indiquiez une légère augmentation des crédits d'autorisations de programme en faveur de l'hydraulique. Mais pour les crédits de paiement, l'évolution est inverse. Nous avons le sentiment que l'effort n'est pas à la hauteur de la terrible sécheresse que nous avons connue.

Je constate d'ailleurs une tendance inquiétante à refuser les investissements qui pourraient améliorer notre maîtrise de l'eau. Bien sûr, je sais, monsieur le ministre, que ce n'est pas votre position. Mais ce matin même encore, M. Lalonde confiait à Mme Jospin le soin d'aller photographier les sites intéressants de la Loire. (Rires.)

M. Germain Gengenwin. Impressionnant !

M. Ambroise Guellec. Je ne suis pas très sûr que ce soit pour étudier les meilleurs endroits de stockage pour augmenter les étiages ou réduire les inondations ! J'aimerais

avoir votre sentiment sur ce point, monsieur le ministre. Cette maîtrise de l'eau nous paraît indispensable à la modernisation de notre agriculture.

M. René Couanau. Absolument !

M. Ambroise Guellec. Le financement de notre cheptel bovin est inadapté. Il l'est depuis de très nombreuses années, je le sais. Mais quand enfin va-t-on passer de ce système de financement à court terme, qui ravage nombre d'exploitations, à un système à long terme, seul adapté à cette forme de capitalisation ?

Pour la formation et la recherche, l'effort sera notable en 1990. Vous avez eu raison de le dire, c'est bien par là que tout commence. Je regrette seulement que les maisons familiales rurales soient pratiquement exclues de cette forte poussée (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*) Nous n'en voyons pas véritablement les raisons, puisque dans les autres domaines : enseignement public, enseignement privé traditionnel, il y a une évolution positive sur la base de la loi de 1984. Pourquoi cette stagnation d'un type d'enseignement bien adapté à notre milieu rural ?

L'application des quotas laitiers pose toujours autant de problèmes. Vous en avez parlé encore à Bruxelles en ce début de semaine et nous attendons avec intérêt les précisions sur l'attribution de ce 1 p. 100 supplémentaire de référence. Il semble qu'il y ait des difficultés. Sont-elles importantes ? Seront-elles rapidement surmontées ? Comment la répartition se fera-t-elle ?

Par ailleurs, comment pourra-t-on tenir compte des effets de la sécheresse, dans l'application de ces quotas, pour l'exercice en cours et pour le suivant ? Je vous ai déjà posé la question et je souhaite que vous y répondiez.

Mon temps de parole étant à peu près épuisé, je n'évoquerai donc pas la seconde partie de mon intervention relative à l'organisation de la solidarité, sauf peut-être pour joindre ma voix à celle de Philippe Vasseur en notant que l'augmentation des cotisations sociales - 6,8 p. 100 pour les agriculteurs globalement - se traduira par deux ou trois points de plus pour certains d'entre eux et que le démantèlement des taxes se traduira de façon très inégale selon les types de production. Il convient d'être tout à fait attentif à ce point.

Vous avez affirmé que l'aménagement rural était une préoccupation, pour ne pas dire une priorité, pour l'année prochaine. Dans ces conditions, chacun ici s'étonnera de la faiblesse des crédits du F.I.D.A.R. - quelque 400 millions - du F.I.A.M.

Au demeurant, c'est vrai, le plus important n'est pas le montant des crédits mais le signal que l'on donne aux régions les plus défavorisées et qui attendent qu'on les soutienne.

Juste un mot aussi sur l'application du R.M.I. aux agriculteurs. Je préside dans mon département une commission locale d'insertion et je continue malheureusement de constater que le dispositif reste inadapté, même si quelques aménagements ont déjà été apportés. La référence au revenu cadastral pour la prise en compte des demandes est une très mauvaise formule et je souhaite vivement, monsieur le ministre, que les agriculteurs n'aient pas l'impression que le dispositif mis en place pour l'ensemble de la population n'est pas valable pour eux.

M. Gérard Gouzes. C'est un problème d'application !

M. Ambroise Guellec. Il y a des problèmes sérieux qui font que les agriculteurs ne peuvent pas y prétendre, alors que les autres catégories le peuvent.

M. Gérard Gouzes. Pas partout !

M. Ambroise Guellec. Vous avez parlé aussi de l'environnement. Il serait intéressant que vous nous apportiez des précisions sur les actions qui pourraient être menées. Comment les agriculteurs et les organismes représentatifs seront-ils associés aux démarches qui seront effectuées dans ce sens ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Guellec.

M. Ambroise Guellec. Je conclus en effet, monsieur le président, en observant que mon propos comporte beaucoup d'interrogations mais que je n'ai pas évoqué les problèmes européens et internationaux.

L'on peut, en particulier, demander au président en exercice du conseil des ministres de l'agriculture pourquoi la Communauté n'est pas en mesure de répondre à la demande pressante d'aide alimentaire formulée par la Pologne ou par d'autres pays. Ce problème nous interpelle. Mais je ne veux pas dire par là que la responsabilité vous en incombe, monsieur le ministre ! J'ai senti dans vos propos une conviction très forte, plus que l'année dernière. Nous partageons cette conviction que l'agriculture est un secteur qui mérite toute l'attention du pays. Mais le projet de budget donne, lui, une impression de relative banalisation, je dirais même de relative régression dans certains secteurs.

Et c'est cela qui nous conduit à adopter, pour l'instant en tout cas, une attitude négative à l'égard du budget que vous proposez, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. André Lejeune. C'est un peu excessif !

M. le président. La parole et à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Monsieur le ministre, ce projet de budget traduit, au-delà de ses aspects les plus techniques, une philosophie générale que le groupe U.D.F. juge dangereuse pour l'avenir en dépit du talent avec lequel vous venez de broser, à partir du R.G.A., une fresque de notre agriculture.

Il manque de souffle, d'ambition et de perspective. Peu réaliste, il ne tient compte ni de la déstabilisation croissante du monde rural ni d'une conjoncture marquée cette année par une série de catastrophes naturelles.

Il est donc, à nos yeux et aux yeux du monde agricole, difficilement défendable, même s'il contient des éléments positifs, car ces éléments s'inscrivent dans une logique qui obéit à des priorités extra-agricoles, estimables certes, mais qui ne prennent pas résolument en compte les problèmes spécifiques.

L'analyse de ce projet passe d'abord par sa mise en perspective avec l'ensemble des budgets de la nation.

Avec une augmentation de 3,5 p. 100 par rapport à 1989, il progressera moins rapidement que l'ensemble des autres budgets. Il fera moins bien que la défense nationale et stagnera en francs constants. Pire, si l'on exclut le B.A.P.S.A., les crédits du ministère n'augmenteront que de 1,5 p. 100. Par conséquent, il s'inscrit dans la moyenne des ministères non prioritaires. C'est justement ce caractère non prioritaire qui heurte à plus d'un titre la sensibilité des agriculteurs français, aiguisée cette année par une conjoncture particulièrement difficile. Malgré une sécheresse hors du commun, des accidents climatiques jamais rencontrés, comme l'ouragan du 6 juillet dernier dans le Sud-Ouest, les premiers résultats ne reflètent pas de façon objective la situation sur le terrain et cette situation, vous la connaissez, monsieur le ministre. A cet égard, je tiens à vous remercier de votre visite dans mon département pour constater l'étendue du sinistre, à vous remercier aussi pour les mots que vous avez su trouver pour parler aux agriculteurs sous le choc et aussi pour la rapidité des premières mesures mises en place.

M. André Lejeune. C'est un bon ministre !

M. Paul Chollet. Mais, répétons-le, les bilans créent une illusion d'optique qu'il est urgent de dissiper.

La sécheresse a eu pour premier effet d'accroître les écarts entre les agriculteurs et à de créer des contrastes.

Même ceux qui ont le mieux résisté subissent un alourdissement des coûts : augmentation de la consommation d'eau, difficultés d'affouragement, pour les éleveurs.

Certains secteurs connaissent des stagnations, voire des diminutions à bien des égards très importantes. Il en est ainsi du maïs, qui subit une baisse de rendement dans un marché international moins bien orienté que l'an dernier ; des productions de pommes de terre et de betteraves sucrières, sensibles à toutes les sécheresses estivales ; du secteur de la poire et du pruneau, en forte régression ; du secteur de la pomme, en stagnation.

Pour certaines régions, l'état du verger est préoccupant en raison du fort déficit hydrique et, de toute façon, l'étendue des dégâts ne se révélera de façon plus précise qu'en fin d'hiver.

Dans ce contexte de calamités naturelles et d'intensification de la concurrence, ce projet de budget qui nous est proposé a deux défauts majeurs.

D'abord, il ne répond pas ponctuellement aux problèmes les plus immédiats. Ensuite, il ne dégage pas les perspectives adéquates pour permettre à l'agriculture d'appréhender de la meilleure façon son avenir.

Ponctuellement d'abord, la conjoncture est sous-évaluée et l'effort consenti par l'Etat est insuffisant. La dotation du chapitre 46-33 du budget de l'agriculture au Fonds de garantie contre les calamités agricoles n'augmente pas. Elle demeure fixée à 268,6 millions de francs. Elle est sans proportion avec l'ampleur du sinistre que vous évaluez vous-même, monsieur le ministre, à 10 milliards de francs.

M. Joseph-Henri Maujolan du Gasset. Très bien !

M. Paul Chollet. Il faudra donc trouver 2,5 milliards de francs au total pour indemniser sur des bases convenables, en respectant la part du financement paritaire par l'Etat et par la profession, établi par la loi du 10 juillet 1964. Nous prenons acte de l'annonce du 19 octobre concernant une augmentation de la dotation de l'Etat en faveur du fonds de garantie des calamités agricoles ; nous souhaitons aussi que vous vous engagiez devant l'Assemblée à prendre des mesures d'urgence permettant au fonds d'assurer sa mission.

Sur le plan structurel, ce budget manque de perspective et prépare mal les échéances à venir. Certes, on retrouve dans le secteur agricole des priorités concrétisées par le Gouvernement dans d'autres domaines. C'est le cas de l'enseignement agricole qui bénéficie - et nous nous en félicitons - des grands axes de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 et qui voit ses crédits augmenter de 12 p. 100. Un autre effort paraît également consenti en faveur de la recherche avec un accroissement significatif des moyens du « programme aliments 2000 ».

Enfin, une dernière priorité en faveur de la solidarité se dégage dans le cadre du B.A.P.S.A. : l'effort de l'Etat sera de 6,8 p. 100.

Mais on sait que cette progression a son revers.

Aussi est-on en mesure de dire qu'au-delà de ces priorités, le projet de budget de l'agriculture souffre cruellement de trois maux principaux : premièrement, une absence de perspective, deuxièmement, un désengagement à mauvais escient de l'Etat et, troisièmement, une hausse inquiétante des cotisations sociales.

La baisse des crédits d'investissement est symbolique de cette mauvaise préparation des échéances futures.

Pour les investissements, depuis deux ans, un effort était consenti. L'année 1990 marque une brusque et dangereuse rupture, l'ensemble des crédits de paiement octroyés aux investissements chutant de près de 1,6 p. 100 en francs courants.

Les crédits de paiement en faveur de l'hydraulique baissent de 9 p. 100. Or on sait le rôle régulateur d'une irrigation bien conduite sur le plan de la production et de la meilleure qualité des produits.

Plus grave encore, peut-être, ce projet de budget se caractérise par une baisse de 2,9 p. 100 en ce qui concerne la politique industrielle.

Or l'avenir de l'agriculture est progressivement déterminé par l'efficacité des entreprises d'aval à se positionner sur les marchés.

Ce projet traduit également une volonté latente de désengagement de l'Etat.

Le financement des offices est en forte diminution. Le faible montant des crédits risque à terme d'entraver l'adaptation aux besoins des multiples filières de production, surtout pour l'élevage bovin et le secteur des fruits et légumes. Ce dernier secteur risque dès lors de ne pouvoir faire face aux diversifications de la politique d'orientation.

L'autre face de cette logique de désengagement est perceptible dans la forte chute des crédits en faveur de l'aménagement du territoire. Même s'ils ne font plus partie du budget du ministère de l'agriculture, nous ne pouvons que regretter la baisse de 30 p. 100 des crédits de paiement affectés au F.I.D.A.R. et au F.I.A.M. Les crédits nationaux en faveur de l'I.S.M. diminuent. Mais d'autres que moi au sein du groupe vous en parleront plus longuement.

Ensuite, nous notons une forte augmentation des cotisations sociales. Vous aviez, monsieur le ministre, défini la solidarité comme l'une des priorités de votre action. En effet, nous observons une augmentation des crédits en faveur de la subvention du B.A.P.S.A. Néanmoins, cette augmentation n'évite en aucune manière une croissance des cotisations sociales. Or vous savez quel est leur poids dans les coûts de production qui entravent grandement la compétitivité de notre agriculture.

En fin de compte, ce budget est un budget d'attente. Il est « en roue libre », en dehors de l'effort à long terme consenti dans le domaine de l'éducation, et cela au moment où la concurrence s'accroît, où s'effectue le périlleux passage du relais entre deux générations, entre deux agricultures, où la conjoncture n'a jamais été aussi défavorable.

Enfin, ce budget est l'expression d'une politique qui esquive les problèmes fondamentaux de la fiscalité.

M. Gérard Gouze. C'est sévère !

M. Paul Chollet. Il est temps, au seuil de l'intégration économique européenne, d'engager une vaste réflexion sur les problèmes du foncier non bâti et sur les problèmes de transmission des exploitations.

Les efforts de modernisation accomplis par les agriculteurs nécessitent aujourd'hui une fiscalité mieux adaptée aux risques de leur métier. Les études les plus sérieuses montrent que l'agriculture française souffre d'une réelle surimposition par rapport à ses partenaires de la Communauté. Ici aussi, il paraît urgent de s'orienter vers une harmonisation européenne. Le record du monde que nous détenons en matière de taxes sur le foncier non bâti, au moment où l'Etat fait un effort de compensation en matière de taxe d'habitation, entretient, dans l'esprit des agriculteurs, un sentiment d'injustice sociale. Des mesures audacieuses devront être prises, qui sont déjà suggérées par la profession.

Monsieur le ministre, ce budget nous déçoit. Nous n'y voyons pas votre image de marque. C'est un budget de résignation et de stagnation. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Langue de bois !

M. Paul Chollet. Il n'est pas cet acte de foi dans l'agriculture que légitimeraient cette année les 50 milliards d'excédents de la balance commerciale du secteur agro-alimentaire. Nous sommes fondés à penser que l'effort éducatif et l'effort sur le plan de la solidarité servent en partie d'alibi. Ils dispensent de renforcer la compétitivité de l'appareil de production...

M. André Lejeune. Soyons sérieux !

M. Paul Chollet. ... et de favoriser les restructurations qui, pourtant, plus que jamais, s'imposent.

Ils ne sauraient, en tout cas, dispenser de se pencher sur ceux que la sécheresse condamne à très court terme. Si les plus durs moments sont passés pour quelques-uns, ils ne le sont pas pour le plus grand nombre, et vous savez, monsieur le ministre, que nous ne pouvons pas les abandonner.

Pour toutes ces raisons, dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons pas cautionner votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et forêt ; Budget annexe des prestations sociales agricoles (*suite*).

Agriculture et forêt :

Annexe n° 3. - M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; avis n° 922, tome VI, de M. Théo Vial-Massat, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 925, tome I, de M. Alain Brune, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 43. - M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial ; avis n° 921, tome XV, de M. Henri Bayard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER